51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 41 11 OCTOBRE 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Edition complète	18 fr.	ETRANGER	Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 7 décembre 1933.
	Edition partielle	12 fr.		

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication*; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence*; pour l'Etranger elle coûte 3 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, Paris 8e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

La sanctification du dimanche *(suite)*. — § II. *Les vêpres*, 673. — § III. *Abstention des œuvres serviles*, 673. 1° Coup d'œil sur le passé, 674. 2° De nos jours, 676. Dispenses, 679. Motifs d'excuse, 680. Classement des œuvres, 683. Le péché, 685.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : J. Brugerette, Jacques Madaule, 686 ; Isabelle Rivière, chan. J. Pinault, 687 ; Mgr Grente, abbé Cl. Peyroux, 688.

PRÉDICATION

Pour la Journée missionnaire. — Pourquoi s'intéresser aux Missions, 545.

Pour la fête du Christ-Roi. — La royauté du Christ, 548.

Pour la fête de la Toussaint. — I. Nos saints ont été aussi de grands hommes, 550.

Cours de prônes sur la Liturgie. — XL. Prières liturgiques de la recommandation de l'âme, 552.

Les Litanies du Sacré-Cœur. — XXIV. *22e Invocation :* Cœur de Jésus, propitiation pour nos péchés, 554. — XXV. *23e Invocation :* Cœur de Jésus, rassasié d'opprobres, 556.

Pour une fête d'Apôtre. — L'action catholique, forme moderne de l'apostolat, 558.

COURS DE PRÉDICATION

Au moment où vont reprendre les Cours de prédication, nous croyons utile de signaler à nos lecteurs que nous avons publié dans les années de la *Prédication* (ou *Ami du Clergé paroissial*) qui sont encore en vente à nos bureaux :

1° Une série de **Prônes catéchétiques** sur le *Décalogue* en 1903, 1904 et 1905 (48), et 26 **instructions sur les *Sacrements*** en 1902.

2° Des **Instructions pour chaque dimanche**, plus particulièrement inspirées de l'évangile, par un Curé de campagne, en 1903 et 1904.

3° De 1909 (inclus) à 1912 (inclus), 60 **Prônes sur le Symbole.**

4° En 1908 et 1909, 39 **Instructions sur les péchés capitaux.**

5° En 1909, 1910 et 1911, 48 instructions **Aux jeunes gens d'un Patronage.**

6° En 1912, une **Retraite à des jeunes filles.**

7° En 1913, deux **Retraites à des jeunes gens.**

8° En 1920, une troisième **Retraite à des jeunes gens.**

9° De 1921 à 1925 inclus, un **Cours d'instructions dominicales**, par un petit Doyen, partagé en quatre années de 64, 61, 63 et 59 instructions.

10° En 1924 et 1925, deux années de **Mon petit mot du Dimanche** (59 et 61 instructions).

11° De 1924 à 1928 inclus, un **Cours de prônes sur le Credo** (75).

12° De 1924 à 1929 inclus, des **Instructions sur la Sainte Eucharistie** (105).

13° En 1926, **Vingt Prônes sur le Mariage.**

14° De 1924 à 1928 inclus, des **Vies de Saints de la vieille France** (122) et une autre série en 1932 et 1933 (53) sous ce titre : **A l'école des Saints.**

15° En 1928, 1929 et 1930, des instructions intitulées **Cinq minutes d'Evangile** (109).

16° Un **Cours de prônes sur le Décalogue** en 1929 et 1930 (47), et un **Cours de prônes sur les Sacrements** en 1931 (24).

17° En 1930 et 1931, des **Instructions à des Collégiens** (37).

18° De 1928 à 1933 inclus, des allocutions **Aux Enfants de Marie** (136), et en 1929 et 1930 des conférences **Pour les réunions mensuelles des Mères chrétiennes** (15).

19° En 1929, 1930 et 1931, des **Lectures sur Sainte Jeanne d'Arc** (99) et en 1929 sur **Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus** (33).

20° En 1929, 1930 et 1931, des entretiens sur les **Litanies de S. Joseph** (25) et en 1931 sur **Le « Salve Regina »** (11).

21° En 1930 et 1931, des **Petits Prônes pour tous les dimanches de l'année** (54) ; en 1931 et 1932 **Sur les Epîtres du Dimanche** (54), et en 1931 des **Courtes instructions sur le « Pater »** (12).

22° En 1932, des instructions sur **La Liturgie de la Messe** (13) et des conférences à des groupements d'hommes sur **Nos Religieux** (15).

23° En 1932 et 1933, 13 entretiens **Pour les Premiers Vendredis** ; en 1933, 9 **Pour le mois du Sacré-Cœur**, et 40 **Plans d'instructions pour le mois de la Sainte Enfance.**

Chaque année jusqu'à 1913 inclus coûte (en fascicules) 8 fr. ; à partir de 1920, 10 fr. — Le port est en sus.

En voici le montant par la poste : *France :* pour une année jusqu'à 1918 inclus, 1 f. 50 ; à partir de 1920, 1 f. 25. *Etranger :* pays ayant adhéré aux conventions postales, 4 f. et 3 f. 25 ; pour les autres, 8 f. et 6 f. 50.

PETIT COURRIER

Q. — Je voudrais faire une sérieuse étude sur le Monachisme d'Orient, surtout celui de la Basse Egypte. Pourriez-vous m'indiquer l'auteur ou les auteurs qui pourraient me donner satisfaction ? Le P. Rodriguez donne pas mal d'anecdotes concernant ces bons Pères, dont quelques-uns ont été assez originaux dans leurs moyens de sanctification : les Stylites par exemple.

R. — L'ouvrage essentiel, pour l'histoire du monachisme oriental, est celui de TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. Naturellement il ne se trouve plus en librairie ; mais on peut le rencontrer d'occasion, ou dans les bibliothèques de Séminaires. Il est solide et sûr. — Arnauld avait aussi écrit, pour l'édification des fidèles, un ouvrage qui fut jadis très populaire : *Les Vies des saints Pères du désert et de quelques saintes*, Paris, 1688. Même observation que ci-dessus. — On trouve dans Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. II, chap. 14, et t. III, chap. 9, d'intéressantes et pittoresques indications, avec une nuance de persiflage. — M. Pourrat a consacré, au t. Ier de sa *Spiritualité chrétienne* (1 vol. in-12, 18 f., Paris, Gabalda), d'excellentes pages à l'étude des Pères du désert, 116 à 218. Peut être ces cent pages vous suffiront-elles. En tout cas, vous y trouverez des indications bibliographiques pour aller aux sources (Vie de S. Antoine, par S. Athanase, — Vie de S. Pacôme, — Vie de Schnoudi, — *Histoire Lausiaque* de Palladius, etc. Tout cela se trouve dans Migne, *Patrologie grecque* ou *latine)*. — Vous pourriez peut-être aussi trouver d'occasion les *Vies des Pères des déserts d'Orient* du P. Marin, rééditées par Eug. Veuillot en 6 vol. in-8, Paris, Vivès, 1864.

Q. — 1° J'ai lu avec un vif intérêt *S. Jean Chrysostome (Antioche)*, de l'abbé G. Marchal, professeur au Petit Séminaire de Langres, édité chez Poussielgue en 1898. Le 2e volume sur l'apostolat du saint à Constantinople a-t-il paru ?

2° Je désirerais une bonne biographie de S. Charles Borromée, de S. Jean-Baptiste de la Salle et de sainte Marguerite-Marie. Je ne désire pas que vous m'indiquiez une bibliographie complète, mais des ouvrages bien documentés et en même temps bien écrits.

R. — Ad I. L'auteur ne s'est jamais résolu à compléter son œuvre.

Ad II. *S. Charles Borromée*, par Léonce Celier, dans la collection « Les Saints », 9 f., Paris, Gabalda ; — *S. Charles Borr.*, par la comtesse d'Estienne d'Orves, in-8, 7 f., Paris, Lethielleux.

Fernand Laudet, *L'Instituteur des instituteurs, S. J.-B. de la Salle*, in-12 de 264 p., 12 f., Tours, Mame ; — A. Delaire, *S. J.-B. de la Salle*, 9 f., Gabalda.

***Histoire de la Bienh. Marguerite-Marie*, par Mgr Bougaud, in 12, 9 f., et *Vie de sainte Marg.-Marie Alacoque*, nouvelle édition publiée par le Monastère de Paray à l'occasion de la canonisation, in-12, 6 f., Paris, de Gigord ; — Mgr Demimuid, *Sainte Marg.-Marie*, 9 f., Gabalda.**

Q. — Auriez vous la bonté de me donner une bibliographie assez complète pour le cas suivant ? Il s'agirait d'une jeune protestante appartenant au groupe de Zwingle, très religieuse et attachée à ses traditions et d'une conduite parfaite, et très cultivée. L'idéal serait de trouver, à côté de livres qui montrent le vrai visage du catholicisme comme celui de Karl Adam, d'autres qui retracent la genèse de conversions retentissantes, comme l'*Apologie* de Newman.

R. — Dr Albert von Ruville, *Retour à la Sainte Eglise* (expériences et croyances d'un converti), in-12 de 203 p., 10 f., Paris, Beauchesne ; — Mme Mink-Jullien, *Les voies de Dieu, Histoire d'une conversion*, et *Appuyée sur l'autel. Les lendemains d'une conversion*, 2 vol in 12 à 5 f. l'un, Paris, Téqui ; — Félix Klein, *Madeleine Sémer, convertie et mystique*, 14 f., Paris, Bloud et Gay ; — abbé G. Frémont, *Histoire d'une conversion*, in-8, 15 f., ibid. ; — Dr Clément, *Pour les mieux connaître*, in-12 de 320 p., 2 f. 25 suisses, chez Attinger, à Neuchâtel ; — etc.

Q. — Est il vrai que l'Eglise vient de condamner le culte rendu à S. Expédit pour la raison que ce saint n'a pas existé ?

R. — Nous ne connaissons pas cette condamnation. S. Expédit est mentionné au Martyrologe Romain le 19 avril, martyr à Melitène en IIe Arménie. Vous pouvez sans scrupule conserver sa statue en votre église, en prenant soin que la dévotion à ce saint (comme à n'importe quel autre) ne tourne pas à la superstition.

Q. — A quelle librairie et à quel prix pourrais-je demander le *Novum Testamentum græce et latine* que vous annoncez à la fin de la page 572 (en note) ?

R. — Le *Novum Testamentum græce et latine* du P. MERK, S. J., est en vente à l'Institut biblique Pontifical, 35, Piazza Pilotta, Rome (101), au prix de 18 lires l'exemplaire et de 15 lires 50 par 6 exemplaires. — En fait d'éditions catholiques du grec du N. T., vous avez encore VOGELS, *Novum Testamentum græce et latine*, ou seulement *græce*, chez Schwann, à Dusseldorf, et BODIN, *N. T. græce e Codice Vaticano, latine e Vulgata*, Paris, Gabalda.

Q. — Une jeune fille atteinte de tuberculose pulmonaire désire connaître quelques adresses de Sanatoria. Pourriez vous m'en indiquer ? Ses parents sont des ouvriers et ne pourraient pas payer une pension élevée.

R. — Demandez à l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance, 175, boulevard St-Germain, Paris 6e, sa « Liste des Préventoriums et des Sanatoriums » de France ; ils sont classés par départements, avec indications suffisantes pour guider votre choix. La liste est envoyée franco contre 1 f. — A la même adresse et aux mêmes conditions : 1° Liste des maisons de repos et de convalescence et des établissements de cure d'air ; 2° Liste des hospices et maisons de retraite.

Q. — Je vous serais bien reconnaissant de m'indiquer les ouvrages à consulter pour faire la conférence suivante : « Le caractère divin du Christianisme n'a-t-il pas à souffrir de la comparaison qu'on peut établir entre la religion du Christ et les plus parfaites des autres religions, telles que le Bouddhisme et l'Islamisme ? »

R. — Votre conférence est toute faite dans Tanquerey, *Synopsis Theologiæ dogmaticæ*, t. I, n. 518-541 (in-8, 20 f., Paris, Desclée).

Q. — Pourriez-vous me dire où en est actuellement la publication du *Nouveau Manuel Biblique* de Lusseau et Collomb, et à quelle époque il sera terminé ?

R. — Voici les renseignements que nous a fournis l'éditeur (P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris 6e) :

Sont en vente : le tome II, *Les livres historiques de l'A. T.*, 1166 p. in-8, 60 f. ; — le t. IV, *Les Saints Evangiles*, 910 p., 45 f. ; — le tome V qui

(Voir la suite p. 314).

BON - NATUREL - SAIN

BYRRH

PARFAIT TONIQUE

OFFICE GÉNÉRAL DU LIVRE

14 bis, Rue de Bagneux, Paris-6e,

successeur de

L'Office Général de Commission
Just POISSON,

fournit aux conditions les plus avantageuses

TOUS les OUVRAGES français et étrangers ainsi que la musique religieuse et profane

Remises spéciales aux Séminaires, Institutions, Congrégations, Missions, Bibliothèques paroissiales et scolaires.

Nous nous chargeons gratuitement des abonnements aux revues, publications et journaux français et étrangers ainsi que de l'exécution de toutes reliures, travaux de luxe, missels, paroissiens, etc. et reliures courantes.

Nous fournissons aussi tous articles concernant le Clergé et le Culte, objets de piété, ornements d'église, statues et tous articles nécessaires aux Missions, Congrégations, etc., etc.

Renseignements sur demande - Compte postal 195.93

Contre le **FROID**, la mauvaise saison, les intempéries,

Munissez-vous du « **sursoutane** » fourré, se mettant et s'enlevant aisément, étudié et créé spécialement pour Messieurs les Membres du Clergé.

Chaudement enveloppé, bien protégé par ce bouclier vigilant, simple, pratique et hygiénique, à toute heure, par tous les temps, vous pourrez vous déplacer pour l'accomplissement des devoirs du sacerdoce, bravant impunément toutes les intempéries.

Sans aucun engagement de votre part, demandez l'envoi de la notice illustrée et gratuite

AU CHAT DES ALPES, à Voiron (Isère).

La Géline
imprime plusieurs cou
leurs à la fois, même
en machine à écrire

Appareil à partir de 35 fr.

Tous renseignements sont fournis, gratuitement et sans engagement, par le fabricant :

Auguste NARDI, 43, rue Picot, Toulon (Var).

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE

Rosé et blanc doux, Blanc sec supérieur livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) R. C. Céret 146.

CHAUFFAGE DES EGLISES

par L'AEROTHERME "ETNA" bté S. G. D. G.

jusqu'à 20.000 m³ par l'air chaud pulsé
à + 12° degrés garantis
Se reporter à l'annonce complète paraissant le 1er jeudi de chaque mois.
Prix à partir de 5.800 fr.

D. GUIGUET, Ing. const., CHALON-S-SAONE (S.-&-L.).

HARMONIUMS ET PIANOS LABROUSSE

33, rue de Rivoli — 41 bis, Bd des Batignolles, PARIS.

NEUF ET OCCASION EN TOUTES MARQUES

T. F. S.
PHONOS
DISQUES
LUTHERIE
MUSIQUE

ACHAT
ÉCHANGE
RÉPARATION
LOCATION
— CRÉDIT —

ROLITHO 1934

Le Duplicateur parfait
1.200 copies à l'heure
Notice gratuite sur demande

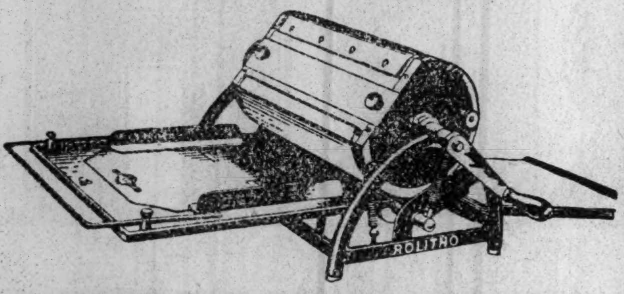

1.185 fr. par mensualités de **100 fr.**
— 20 % de remise à MM. les Ecclésiastiques. —
Alph. ENGEL, 18, rue du Mail, PARIS (2e).

VITRAUX L. BALMET 25, Cours Berriat, GRENOBLE. Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (Voir le n° du 9 août de l'*Ami*).

LES HARMONIUMS RICHARD

sont vendus en confiance
et à crédit par la

PROCURE BRETONNE --- ST-BRIEUC

INSTRUMENTS D'OCCASION à PRIX RÉDUITS

Envoi des Catalogues contre 1 fr. en timbres.

ORGUES AMÉRICAINS

à air aspiré, **MARQUE « CÆCILIA »**

2 jeux ½,	chêne verni,	10 reg.	transp.		2.800 fr.
3 »	»	14 »	»		4.100 fr.
4 »	»	16 »	»		4.500 fr.
6 »	»	2 claviers	»		7.500 fr.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

L. JAVELIER, 12, Avenue du Drapeau, DIJON.

MANUFACTURE DE TAPIS D'EGLISES

ADAM & Cie
AVIGNON

Echantillons franco sur demande

Remise actuelle de dix pour cent.

VINS DE MESSE

La première œuvre fondée à GAILLAC en 1907, par M. Elie Bertrand, avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi.

Contrôlée par M. le Chanoine Goffre, archiprêtre de Gaillac, et M. le Chanoine Prat, directeur de l'Ecole de Sarlat (Dordogne).

Vins strictement conformes aux règles canoniques, avec certificat de pureté.

S'adresser à MM. Elie et Pierre BERTRAND, père et fils, prop.-viticulteurs, 10, r. Ancien-Collège, Gaillac (Tarn).

P·L

Viennent de paraître :

POUR LE CHRIST-ROI

P. Andréas ENGEL

Le Christ et le Monde Moderne

In-8° cour. de 96 pages, *franco*. . . . . . 8 fr. 60

Le Christ est le *Roi des intelligences et des cœurs, le Roi de la famille et du peuple, le Roi du temps et de l'éternité.* — Tels sont les sujets traités par un des plus célèbres prédicateurs d'Allemagne, qui applique avec un sens aigu de l'actualité les paroles évangéliques au monde du xxe siècle.

L. SOUBIGOU

Les Epîtres de l'Année liturgique

ETUDIÉES EN VUE DE LA PREDICATION

Un vol. in-8 écu de 264 pages, 18 fr.; *franco* 18 fr. 75

Le but de ce livre est d'aider le prédicateur en lui présentant un certain nombre de suggestions pour lui faire voir les idées qu'il peut puiser dans un texte au premier abord énigmatique. Les épîtres sont étudiées dans l'ordre de l'année liturgique. Cet ouvrage est ainsi le complément de l'ENSEIGNEMENT DE SAINT PAUL (18 fr.; *franco* 19 fr.), qui sur un plan doctrinal commente les épîtres.

Viennent de paraître :

SAINT FRANÇOIS DE SALES

INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE

Pages choisies par M. CHAMPENOIS, P. S. S.
Préface de Monseigneur H. DEBOUT

Elégant vol. in-18 de 248 pages, 6 fr.; *franco* 6 fr. 40

M. CHAMPENOIS présente un précis de *LA VIE DÉVOTE*, où il a admirablement réussi à rendre la doctrine plus accessible à la mentalité moderne, spécialement aux jeunes, tout en lui gardant sa vigueur et son intégrité... Plusieurs chapitres sont supprimés, d'autres réunis en un seul; mais le corps de doctrine reste entier, plus suggestif, peut-être, parce que plus dégagé... Sous une forme moderne, c'est du vrai saint François de Sales. (*Bulletin des Prêtres de St-François de Sales*).

Un récit véridique et un roman mystique :

LE JEUNE VICAIRE D'AOSTE

Par l'abbé PETIGAT
Préface de Monseigneur BAUDRILLART

Un volume in-8° cour. de 96 pages 8 fr.; *fco* 8 fr. 40

Un livre audacieux.
Le jeune vicaire d'Aoste aborde, en effet, une question brûlante : le contraste de l'éducation du *Séminaire* et de la vie du *Ministère*.
Il faut bien se garder, dit le jeune vicaire, *de croire son éducation finie au sortir du Séminaire :* voilà le fonds de l'histoire, qui est bien simple, mais qui crée dans cette nature sensible un drame intime...

P. LETHIELLEUX, Editeur, 10, rue Cassette, PARIS VIe. — Chèque postal : Paris 21.44.

Ami du Clergé du 11 octobre 1934

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Pour la Journée missionnaire. — Pourquoi s'intéresser aux Missions, 545.
Pour la fête du Christ-Roi. — La royauté du Christ, 548.
Pour la fête de la Toussaint. — I. Nos saints ont été aussi de grands hommes, 550.
Cours de prônes sur la Liturgie. — XL. Prières liturgiques de la recommandation de l'âme, 552.
Les Litanies du Sacré-Cœur. — XXIV. *22e Invocation :* Cœur de Jésus, propitiation pour nos péchés, 554. — XXV. *23e Invocation :* Cœur de Jésus, rassasié d'opprobres, 556.
Pour une fête d'Apôtre. — L'action catholique, forme moderne de l'apostolat, 558.

POUR LA JOURNÉE MISSIONNAIRE

POURQUOI S'INTÉRESSER AUX MISSIONS

Mes frères,

Bien souvent je fais appel à votre esprit d'apostolat en faveur de nos œuvres paroissiales et diocésaines. Aujourd'hui je vous demande d'élargir votre horizon et de porter vos regards sur ces immenses territoires que l'on désigne sous le nom de pays de missions. La parole que je vais vous adresser et la réponse que votre générosité y apportera auront le mérite de ne pas procéder d'une initiative particulière, mais d'entrer dans le vaste plan de conquête conçu et organisé par le Chef visible de l'Eglise, S. S. Pie XI. Vous savez, en effet, qu'à pareil jour ce sont les paroisses et les fidèles du monde entier qui s'intéressent à l'œuvre capitale des missions. Les raisons que nous avons d'apporter, en union avec tous nos frères de la grande famille catholique, notre part d'effort à l'œuvre entreprise, sont nombreuses. J'en retiendrai trois : le désir du Christ, la constitution et la mission de l'Eglise et l'appel du Pape.

I

Le Christ est mort pour le salut de tous les hommes ; dans le plan divin la Rédemption est universelle ; si, en fait, elle se trouve limitée, c'est à la déficience humaine qu'il faut attribuer cette faillite partielle. Telle est la vérité de foi qui doit dominer nos méditations présentes.

Vous le comprenez, m. f., cette volonté de salut universel ne saurait être de la part de Dieu purement théorique. Le Christ a institué des moyens de salut qu'il a placés entre les mains d'hommes choisis et consacrés par lui pour continuer son apostolat et distribuer les grâces de la Rédemption.

Remarquez-le : la formule par laquelle il investit les Apôtres de cette mission présente ce caractère d'universalité que je veux souligner : « Allez, enseignez TOUTES les nations ; baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit et apprenez-leur à garder tous les commandements que je vous ai remis. » Ce texte contient en un bref résumé toutes les conditions indispensables du salut : connaître les vérités révélées et, conséquence logique, y adhérer par la foi ; devenir enfant de Dieu par le baptême qui permet la réception des autres sacrements, moyens de salut non indispensables en soi, mais grandement utiles ; observer les commandements. voilà ce que le Christ veut pour tous et entend rendre possible à tous.

D'autres textes de l'Evangile reflètent la même préoccupation, par exemple ces avertissements donnés aux Apôtres encore pendant le temps de leur préparation : « Vous êtes le sel de la terre ; vous êtes la lumière du monde. » La terre, le monde, n'est-ce pas dire l'ensemble des hommes sans exception ? La péroraison de la magnifique parabole sur le Bon Pasteur embrasse, elle aussi, tous les hommes dans un même amour : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail. Il faut que je les conduise aussi. Elles entendront ma voix et il y aura un seul troupeau et un seul pasteur. » Comment pourrait il n'exister qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur, tant que des multitudes suivront d'autres maîtres que Celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie » ?

Inutile de multiplier ces citations. Aucun doute n'est possible : le Christ veut le salut de tous ; c'est à tous qu'il adresse les prédicateurs de la Bonne Nouvelle pour en faire des enfants du Père céleste et des sujets de son royaume. Mais alors, comment la volonté du Christ pourrait-elle demeurer pour un seul d'entre nous lettre morte ? Si la perfection consiste pour le chrétien à identifier ses pensées, ses sentiments et ses volontés aux pensées, aux sentiments et aux volontés du Christ, comment pourrions-nous nous désintéresser du salut de tant d'âmes qui ne connaissent pas encore l'unique Sauveur ?

Sans doute dira-t-on que la mission de prêcher et de baptiser n'a été confiée qu'aux Apôtres, c'est-à-dire à la hiérarchie, et non aux simples fidèles, à l'Eglise enseignante et non à l'Eglise enseignée. — Je vous dirai tout à l'heure comment cette distinction, pour juste qu'elle soit quand il s'agit de maintenir l'intégrité de la doctrine, perd beaucoup de son exactitude quand on parle d'apostolat. Pour le moment refuserez-vous d'admettre que l'apostolat du sacerdoce est conditionné en grande partie par la collaboration des fidèles ? Comment nos œuvres paroissiales et diocésaines subsisteraient-elles sans votre concours ?

Ce qui est vrai en pays catholique cesserait-il de l'être en terre païenne ? Si le missionnaire ne peut trouver sur place de quoi fonder, faire vivre et développer sa mission, ne peut-il pas, ne doit-il pas le demander à ceux qui connaissent le prix

d'une âme ? Les secours matériels seront donc la première forme de votre apostolat missionnaire. Vous vous souviendrez que sur d'immenses territoires tout est à créer : églises, presbytères, écoles, hôpitaux à construire et à meubler ; enfants à racheter, à vêtir, à nourrir, à instruire et à éduquer ; prêtres, frères, sœurs à entretenir ; séminaires à bâtir, jeunes clercs à préparer au sacerdoce ; catéchistes et personnel à rétribuer ; désastres, comme celui qui vient récemment d'atteindre le Japon, à réparer ; et tant d'autres frais qui laissent souvent le missionnaire impuissant.

Entendez, m. f., ces appels qui vous arrivent par ma bouche de tous les points des pays de missions. Ici, c'est un prêtre qui vous demande de l'aider à ouvrir une école de plus, à élever une église, à bâtir un hôpital ; là, c'est un évêque qui vous supplie de lui donner du riz pour ses séminaristes ; ailleurs c'est une léproserie, c'est un orphelinat qui crie misère ; partout c'est la charité catholique qui voit s'ouvrir devant elle un magnifique champ d'action et qui vous demande au nom du Christ de ne pas étouffer ses aspirations et de ne pas briser ses élans. Le salut d'une âme, de beaucoup d'âmes, peut dépendre d'un geste de votre part. Au moment de déposer votre aumône dans la bourse du missionnaire, songez à la poignante détresse de tant d'hommes venus au monde pour être enfants de Dieu et qui attendent de vous la lumière de la foi et la vie de la divine charité.

II

L'apostolat missionnaire du fidèle n'est pas seulement réclamé par le Christ, il est encore exigé par la constitution et la mission de l'Eglise catholique. Celle-ci est une société. Or dans une société, si tous les membres participent aux avantages, chacun doit aussi apporter sa contribution personnelle. On peut admettre que dans une société temporelle certains membres reçoivent sans donner parce qu'ils sont atteints d'une incapacité d'action irrémédiable. Dans une société spirituelle, l'incapacité irrémédiable n'existe pas. Si l'on ne peut contribuer au bien général par des secours matériels, il reste la possibilité d'offrir des richesses spirituelles. Si la source de ces richesses est tarie, il y a des moyens de lui rendre sa fécondité. Donc aucun prétexte ne saurait excuser l'abstention.

L'Eglise est précisément une société de ce genre, où chaque membre peut et doit se rendre utile à tous. Les comparaisons par lesquelles l'Evangile la présente mettent bien en relief cette mutualité de services. Ces comparaisons empruntées à des êtres vivants, la plante, le corps humain, dont la loi est le développement, soulignent aussi la nécessité d'une expansion à laquelle chaque membre contribuera. N'est-ce pas une tendance naturelle à toute société que de chercher à se développer ? Quand il s'agit d'une société dont la fin est le bien essentiel de l'homme, un bien non seulement temporel, mais éternel, comment pourrait-on accepter que cette société ne cherche pas à étendre ses bienfaits au plus grand nombre possible ?

Envisagé d'un autre point de vue, le but de l'Eglise réclame encore cette extension universelle. Le Christ a fondé l'Eglise pour aider l'homme à connaître, à aimer et à servir Dieu. Or il est certain que c'est là le devoir de tout homme. Il n'y a pas dans l'humanité une catégorie d'individus soumise à certaines obligations envers Dieu et une autre qui y serait soustraite. Les devoirs sont les mêmes pour tous et le Christ n'a institué qu'une seule Eglise pour permettre à l'homme de s'acquitter de ces devoirs.

Il a d'ailleurs mis ses auditeurs en garde contre les faux bergers et les mauvais pasteurs. Lui seul est la porte par laquelle il faut passer pour entrer dans la bergerie. Il est la tête d'un corps dont tous les membres doivent être unis par la même vie. En dehors de ce corps, il n'y a que ruine et que mort. Or Jésus est venu pour donner la vie à tous. C'est assez dire que tous doivent entrer dans ce corps mystique en s'incorporant à son Eglise. La constitution et la mission de l'Eglise répondent ainsi à la volonté du Christ.

Mais, ne l'oublions pas, Dieu, pour réaliser son plan, entend se servir de l'homme. C'est lui qui donne la grâce ; mais, à moins d'exception, la distribution de la grâce dépend du zèle apostolique, de la prédication et de l'administration des sacrements. Or, nous le savons, si la prédication et l'administration des sacrements sont réservées aux consacrés, leur efficacité peut être accrue par le concours spirituel des fidèles. Ne demande-t-on pas à ceux-ci de prier, d'offrir des sacrifices pour la conversion et pour la sanctification des pécheurs ? C'est la charité spirituelle qui leur impose ce devoir, charité qui, bien entendue, ne comporte pas de limites. Elle s'étend à toutes les âmes, spécialement aux plus nécessiteuses, c'est-à-dire à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'appartenir à l'Eglise, courent de plus grands risques de se perdre.

La fin dernière de l'Eglise est la gloire, la plus grande gloire de Dieu. Nous l'avons dit, aucun membre d'une société ne saurait se désintéresser de la fin essentielle poursuivie par cette société. Autrement il serait un de ces serviteurs inutiles qui laissent improductifs les talents reçus et auxquels le maître demandera un compte sévère.

Quelle responsabilité que la nôtre, m. f. ! Penser que des âmes appelées au salut pourront manquer le but faute d'une prière, d'un sacrifice de notre part ; penser que la gloire de Dieu n'atteindra pas toute la plénitude désirable par suite de notre indifférence ! Puisse cette journée missionnaire développer en vos cœurs l'apostolat missionnaire. Fils de l'Eglise catholique, c'est-à-dire universelle, vous ne pouvez pas ne pas souffrir à la pensée que sur le nombre total des hommes 38 % seulement connaissent le Christ, et encore parmi eux faut-il compter un nombre important de protestants et de schismatiques. Ecoutez ces chiffres

donnés par la plus récente statistique [1] : en Afrique, 3 millions 1/2 de catholiques sur 140 millions d'habitants ; en Océanie, sur 60 millions d'êtres humains, 48 millions de musulmans ; en Chine, moins de 3 millions de catholiques sur 477 millions d'habitants ; en Indo-Chine, 1 million 1/2 sur 50 millions ; au Japon et en Corée, 200.000 catholiques sur 90 millions ; en Amérique, le protestantisme nous distance dans la plupart des Etats. La moisson est abondante ; les ouvriers qui travaillent sur place sont peu nombreux ; aidons leurs efforts, multiplions leurs conquêtes par l'offrande de nos prières et de nos sacrifices.

III

Appelés à travailler dans le champ du Père de famille, chacun selon ses moyens, nous devons coordonner nos efforts et leur assurer le maximum d'efficacité par l'obéissance au chef. Le Christ n'a-t-il pas dit à S. Pierre et à ses successeurs : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise » ? Or la consigne du Pape est formelle : les fidèles doivent contribuer à l'apostolat des prêtres ; tous, prêtres et fidèles, doivent donner un effort intense en faveur des missions.

Que les fidèles doivent contribuer à l'apostolat des prêtres, cela ressort nettement des considérations que je viens de développer. Ce principe, trop oublié, a été rappelé opportunément par le Pape et placé par lui à la base même de l'Action catholique. L'une de ses réalisations les plus fécondes dans nos régions semble bien être cette Jeunesse ouvrière catholique qui, en développant chez ses membres l'esprit de conquête, apporte au clergé un si puissant appui dans son apostolat auprès du monde ouvrier. Ce qui se fait sur ce terrain peut être réalisé ailleurs par d'autres moyens, mais dans le même esprit.

Je vous signalais tout à l'heure la mise en commun, pour la conquête des infidèles, de nos valeurs surnaturelles. Je précise maintenant une direction particulièrement opportune à donner à nos intentions : la formation et la sanctification du clergé missionnaire. C'est, vous ne l'ignorez pas, l'une des plus graves préoccupations du Pape. C'est qu'en effet les chrétientés des pays de missions ne pourront devenir réellement conquérantes qu'avec le ministère des prêtres indigènes, plus à même de comprendre la mentalité et les besoins de leurs compatriotes. Le Vicariat apostolique, avec son personnel étranger, ne constitue qu'une transition entre le paganisme et l'établissement du diocèse indigène. Réalisation difficile, qui demande du temps et de la prudence, mais vers laquelle il faut tendre. Le Saint Père a jugé que le moment était venu de hâter cette réalisation. Plusieurs évêques indigènes ont déjà été consacrés ; les séminaires et le recrutement sacerdotal s'organisent. A nous de nous rappeler l'invitation du Maître : « Priez le Maître de la moisson d'envoyer des travailleurs dans son champ. »

A n'envisager que les conséquences purement temporelles de cette initiative pontificale, on est bien obligé de reconnaître qu'elle s'impose plus que jamais à l'heure actuelle. Le monde africain et asiatique, en particulier, est soumis en ce moment, de la part des organisations révolutionnaires, à une propagande intense qui peut devenir très dangereuse à brève échéance pour la paix et la civilisation. Il importe donc de faire pénétrer d'une façon de plus en plus large et profonde les principes d'ordre et de paix que le catholicisme apporte avec lui. D'ailleurs la civilisation introduite par l'Europe dans ces pays de missions a fait naître et développé chez les indigènes, avec le sentiment de leur valeur personnelle, un esprit d'indépendance qui tend à repousser l'influence, si bienfaisante qu'elle ait été dans le passé, des éléments étrangers. Cette situation nouvelle peut créer de sérieuses difficultés à nos missionnaires. Il est donc sage de chercher à leur substituer, dans la plus large mesure possible, un clergé indigène.

Il faut bien reconnaître cependant que l'époque est encore éloignée où cette substitution pourra être totale. En attendant, nos sociétés de missionnaires doivent continuer à recruter des apôtres pour ces terres lointaines. C'est dans les familles chrétiennes et dans nos paroisses qu'elles trouveront ces futurs apôtres, à condition que familles et paroisses aient préparé le terrain à l'éclosion et au développement de leur vocation. J'entends dès maintenant l'objection : « Nous avons tant besoin de prêtres chez nous ! Allez-vous risquer d'en diminuer encore le nombre en dirigeant les rares aspirants au sacerdoce vers les missions ? » L'objection est plus apparente que réelle. J'y répondrai brièvement par ces quelques remarques : 1° l'appel du Pape est formel. Personne n'a le droit de le considérer comme nul et non avenu ; 2° le diocèse qui saura faire le sacrifice de quelques sujets en faveur des missions attirera certainement sur lui les bénédictions de Dieu sous forme de vocations plus nombreuses pour son service ; 3° la vocation de prêtre missionnaire est une vocation particulière, voulue par Dieu ; il n'appartient à personne de contrarier les vues de Dieu sur une âme ; 4° puisque la vocation missionnaire est une vocation particulière, exigeant des dispositions spéciales, en admettant qu'il y ait eu erreur de diagnostic à l'origine, le sujet ne sera pas perdu pour le diocèse, mais, après l'erreur constatée, pourra facilement lui revenir [1].

Ce serait faire preuve de peu d'esprit surnaturel que d'affirmer : les vocations missionnaires sont la plaie des séminaires diocésains. L'Esprit-Saint souffle où il veut. Le départ d'un jeune prêtre pour les missions ne creuse pas un vide plus grand que la mort d'un prêtre frappé en pleine période

[1] Cf. *L'Union missionnaire du Clergé*, octobre 1934, p. 242 et suivantes.

[1] Cf. *L'Union missionnaire du Clergé*, octobre 1934, p. 234 et suiv.

de fécondité apostolique. Songerions-nous à reprocher à Dieu ces rappels qui nous semblent prématurés ? Les besoins de nos diocèses de France sont grands ; ils ne sont pas plus grands, ils le sont même beaucoup moins, que ceux des pays de missions. D'ailleurs il ne faut pas aller nécessairement là où il est le plus besoin de soldats, mais là où le chef nous envoie, où le Saint-Esprit nous dirige. Les familles vraiment chrétiennes comprendront ces raisons surnaturelles ; elles ne chercheront jamais à étouffer une vocation missionnaire ; elles tiendront au contraire le terrain toujours préparé pour une éclosion possible.

* *

M. f., le sujet que j'ai traité devant vous est immense. La théologie lui consacre des études qui forment toute une nouvelle branche des sciences ecclésiastiques, la missiologie. C'est vous dire son importance. J'espère qu'avec l'aide du Saint-Esprit mes paroles vous l'auront suffisamment révélée pour déterminer de votre part une action efficace en parfait esprit d'obéissance au chef de l'Eglise. Catholiques, vous ne pouvez vous enfermer dans un égoïsme de petite chapelle. Comme cette petite religieuse dont parle René Bazin et qui avait magnifiquement compris cette soif des âmes qui tourmentait le Christ agonisant, vous ferez entrer le monde entier dans chacun des battements de vos cœurs. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DU CHRIST-ROI

LA ROYAUTÉ DU CHRIST

Mes frères,

La fête du Christ-Roi, que nous célébrons aujourd'hui, est d'institution récente. Le titre et la qualité de roi que cette fête entend souligner sont au contraire des prérogatives qui ont appartenu de tout temps au Christ. Vous exposer les fondements, la nature de cette royauté et les motifs d'opportunité qui ont déterminé l'institution et la célébration de cette fête sera l'objet de notre entretien [1].

I

Comparaissant devant Pilate, après avoir été condamné par le Sanhédrin, Jésus tint à dissiper un malentendu que ses ennemis avaient soigneusement entretenu, pensant bien y trouver une base solide d'accusation et un motif inéluctable de condamnation, en affirmant le caractère surnaturel de sa royauté. Pilate insiste : « Tu es donc roi ? » Jésus répond : « Tu l'as dit, je suis roi ».

Ce n'était pas la première fois que le Christ faisait allusion à sa royauté. Devant l'incrédulité persistante des Juifs, refusant de reconnaître en lui le Messie, il avait déjà établi son universelle royauté : « Toutes choses m'ont été livrées par mon Père. » Si le Christ délègue des pouvoirs aux Apôtres et à leurs successeurs, c'est que, dit-il, « tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. » Enfin lorsqu'il annonça le jugement dernier, il n'hésita pas à se désigner sous le titre de roi : « Alors, le Roi dira à ceux qui sont à sa droite... »

L'Ancien Testament avait déjà tracé le portrait du Roi à venir : « Yahweh m'a dit : Tu es mon Fils... je te donnerai les nations pour héritage... » Son règne sera aussi durable que le soleil et s'étendra à toutes les générations... de l'océan jusqu'à l'océan et des rives du fleuve jusqu'aux confins de la terre. Tous les rois de la terre l'adoreront et toutes les nations seront soumises à son empire... ; il jugera toutes les nations.

Après David et Isaïe, c'est Daniel qui prédit : « Je vis s'avancer le Fils de l'homme ; et il vint en la présence de l'Ancien des jours, qui lui donna la puissance, l'honneur et la royauté. Tous les peuples, toutes les tribus et toutes les langues lui obéiront... Son règne est un règne éternel, et tous les rois lui devront service et obéissance. »

Cette royauté universelle et éternelle appartient au Christ à des titres divers. Comme Dieu, égal au Père et au Saint-Esprit, il a tout pouvoir au ciel et sur la terre. S. Jean le rappelle dans le prologue de son évangile : « Tout a été fait par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. » Jésus-Christ dira un jour aux Juifs : « Tout ce que le Père fait, le Fils le fait pareillement. » Et S. Paul précisera dans l'Epître aux Colossiens : « C'est en lui que toutes choses ont été créées, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre, les choses visibles et les choses invisibles... ; tout a été créé par lui. »

Le Père est le principe sans principe qui communique au Verbe son activité divine ; mais l'activité créatrice du Verbe n'est pas celle d'un instrument, ni d'un lieutenant qui interviendrait comme cause secondaire ; elle est égale à celle du Père dans une étroite et indivisible coopération. Toute créature est donc soumise à l'empire du Verbe, parce qu'elle tient de lui son être et son existence.

Le Verbe Incarné, l'Homme-Dieu, possède la suprême royauté parce qu'en lui la nature divine et la nature humaine sont si intimement unies qu'elles ne font qu'une seule personne qui conserve toutes ses prérogatives divines.

A ce droit de nature s'ajoute celui de conquête. En versant son sang et en livrant sa vie pour tous, l'Homme-Dieu est devenu le chef de l'humanité rachetée : « *Quem acquisivit sanguine suo.* » Si l'on veut préciser la raison et le sens de cette royauté universelle, il faut rappeler le dogme de l'incorporation au Christ. Pour parler comme S. Paul, nous avons été greffés sur le Christ ; toute vie surnaturelle procède de lui et cette vie, c'est à tous qu'il est venu l'apporter. Il est la tête, nous sommes les membres de ce corps mystique ; et si

[1] Cf. *Le Christ*, encyclopédie populaire des connaissances christologiques, Bloud et Gay ; — *Le Christ-Roi*, par Raoul Plus, S. J., dont nous nous sommes inspiré.

tous les hommes ne deviennent pas en fait des membres vivants du corps du Christ, il n'en reste pas moins vrai que tous sont appelés à le devenir, que le Christ, mort pour tous, a le droit strict de se les incorporer tous.

Ainsi, en vertu de la Création, de l'Incarnation, de la Rédemption et de l'Incorporation, le Christ est bien le Roi de l'humanité entière.

II

Voyons maintenant quelle est la nature de cette royauté ou, si vous le voulez, comment elle doit s'exercer.

La royauté du Christ est avant tout une royauté spirituelle, c'est-à-dire qu'elle doit s'exercer sur l'esprit, sur le cœur et sur la volonté de l'homme. Le Christ est lumière et vérité, il est l'unique lumière et l'unique vérité. Il est venu parmi les ténèbres pour apporter la lumière ; il est venu parmi les erreurs engendrées par les intelligences auxquelles le péché originel a fait perdre la rectitude originelle, pour apporter la vérité. Le règne de la lumière et de la vérité ne se conçoit, d'un côté, que comme une diffusion et une pénétration universelles, de l'autre, que comme une acceptation totale. Le Christ régnera donc en communiquant à tous les hommes la lumière de la vérité et en obtenant d'eux l'adhésion parfaite et totale à sa parole.

Le Christ est amour. Il est l'unique amour. Toute sa vie a été la révélation de cet amour, révélation dont le point culminant est au Calvaire. Il lui a plu d'ailleurs de le rappeler à Paray-le-Monial en montrant son cœur, principe et symbole de son amour : « Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes... » Le règne de l'amour ne se comprend que par le don total de soi et par la correspondance effective et totale à cet amour chez ceux qui en reçoivent la manifestation et les bienfaits. Le Christ régnera en donnant à tous les hommes son amour et en recevant de chacun d'eux amour pour amour.

Le Christ est la voie Il est l'unique voie. Chef de l'humanité rachetée, il montre à tous le chemin du salut, il est le chemin du salut, parce que le salut n'est possible qu'en passant par lui (n'a-t-il pas dit encore : « Je suis la porte » ?), c'est-à-dire en reproduisant le modèle de perfection qu'il présente et en utilisant les grâces qu'il a méritées et qu'il distribue. La voie ne peut remplir sa mission qu'en conduisant au but. Le Christ régnera donc en conduisant tous les hommes à Dieu par la foi et par l'amour, à condition que chacun se laisse conduire par lui en obéissant docilement à ses commandements.

Adhésion des intelligences, des cœurs et des volontés par la foi, par l'amour et par l'obéissance, telle est la condition nécessaire de la royauté spirituelle du Christ sur les individus.

Mais le Christ ne saurait se contenter de régner sur les individus ; il a le droit de régner aussi sur les sociétés. Si les sociétés temporelles ont pour fin de favoriser le bien-être des hommes ici-bas, elles ne peuvent oublier que cette fin n'est qu'une fin secondaire, subordonnée à une fin principale, le salut éternel de leurs membres. Leur devoir leur commande de ne jamais entraver la poursuite de cette fin, bien plus, de l'aider dans la mesure de leurs moyens. A ce titre elles ne sauraient mettre le Christ de côté. « Soustraire les sociétés civiles à l'autorité de l'Homme-Dieu, c'est limiter cette autorité. » Or, nous l'avons établi, la royauté du Christ ne comporte aucune limite ni dans le temps, ni dans l'espace. Les doctrines laïcistes qui veulent ignorer Jésus-Christ et qui, par le fait même, le combattent, apparaissent donc comme la négation d'un droit essentiel du Christ et partant comme l'œuvre diabolique des temps modernes.

Je préviens tout de suite un malentendu possible On a accusé l'Eglise de vouloir s'ingérer dans le gouvernement temporel des Etats ; c'est ce que l'on nomme le cléricalisme. En droit, le Christ qui possède tout pouvoir aurait pu s'attribuer le gouvernement temporel des Etats et le confier à son Eglise. En fait, il ne l'a pas voulu et il l'a proclamé nettement : « Rendez à César ce qui est à César. » Lorsque les foules ont voulu le proclamer roi temporel, il s'est dérobé ; et l'accusation portée contre lui par le Sanhédrin devant Pilate a été reconnue fausse par celui-ci : « Je ne vois en cet homme aucun motif de condamnation. »

Mais ce que le Christ et son Eglise ont le droit de réclamer des sociétés temporelles, c'est la reconnaissance officielle et pratique de la royauté de l'Homme-Dieu, c'est la soumission aux lois spirituelles de l'Eglise et la pratique d'un culte public officiel. Cette légitime exigence est d'ailleurs la condition de la paix et de la prospérité des peuples. Un évêque français, le cardinal Pie, le rappelait en termes sévères à Napoléon III : « Quand la religion n'est pas la médiatrice des rois et des peuples, le monde est alternativement victime des uns et des autres... Le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner ; eh bien ! alors, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer. » Ces paroles prophétiques se sont réalisées et continuent malheureusement de se réaliser dans nos sociétés laïcisées.

III

Ces conséquences malheureuses d'une politique qui ignore Jésus-Christ mettent en lumière l'opportunité de l'institution de la fête du Christ-Roi. Cette fête ne fait pas double emploi, comme certains l'ont cru, avec la fête du Sacré-Cœur. Celle-ci exalte l'amour du Christ pour les hommes ; celle-là entend proclamer ses droits à l'universelle royauté sur les individus et sur les sociétés.

Le laïcisme affirme que la religion est une affaire d'ordre purement privé dont les pouvoirs publics n'ont pas à s'occuper. La fête du Christ-Roi tend à faire rayonner cette pensée du grand cardinal Mercier. « Le principal crime que le

monde expie en ce moment, c'est l'apostasie officielle des Etats. » Le laïcisme méconnaît les réalités surnaturelles. La fête du Christ-Roi rappelle aux hommes qu'ils ne peuvent se passer du surnaturel et aux sociétés que ce surnaturel est personnifié par le Christ. Le laïcisme englobe toutes les religions dans le même indifférentisme dédaigneux. La fête du Christ-Roi proclame les droits de l'unique Roi.

Vous comprenez maintenant, m. f., la portée très spéciale de cette fête. Elle vise à redonner aux individus une idée plus juste des prérogatives royales du Christ sur les âmes ; mais elle tend aussi à faire pénétrer dans les sociétés l'idée de la royauté sociale du Sauveur. Elle est également, dans la pensée du Pape et de l'Eglise, une compensation et une réparation de l'apostasie officielle.

C'est dans cet esprit que nous la célébrerons et que nous essaierons d'en propager les grâces pendant toute l'année. Nous ne resterons pas indifférents devant les manifestations du laïcisme : nous prierons pour que le règne social du Christ arrive ; nous ferons régner le Christ dans les sociétés où nous pouvons avoir quelque influence, avant tout dans la famille ; nous réclamerons sans cesse la place qui lui revient dans les divers organismes sociaux, l'école en particulier ; nous exigerons, chaque fois que ce sera possible, des engagements formels des représentants de la nation ; à chaque nouvelle atteinte portée aux droits du Christ, nous aurons à cœur d'offrir une réparation ; nous nous réjouirons de tout événement qui exaltera le Christ-Roi ; nous réclamerons dans les journaux une place convenable pour toute manifestation catholique. Bref notre sens catholique sera sans cesse en éveil pour entrer dans la pensée du Pape, visiblement inspiré de Dieu lorsqu'il a institué la fête du Christ-Roi.

* *

Un membre de la Commune, Jules Vallès, répondit un jour à Courbet qui proposait le vote d'une déclaration d'athéisme : « Je ne voterai pas la proposition ; Dieu ne me gêne pas ; ce qui me gêne, c'est le Christ. » Oui, une vague reconnaissance de Dieu, on l'accepterait encore. Son vague même l'empêcherait d'être gênante. Méfions-nous de ces concessions trompeuses. Il ne nous appartient pas de minimiser notre religion. Ce serait la dénaturer et lui enlever toute sa valeur vitale. Ce que nous voulons, c'est la religion telle que Dieu nous l'a donnée, avec le Christ à son centre. Le témoignage au Christ-Roi a été la caractéristique particulière du martyre des victimes de la persécution mexicaine. Qu'il soit aussi la caractéristique de toute notre vie et de notre mort. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE LA TOUSSAINT

I

NOS SAINTS ONT ÉTÉ AUSSI DE GRANDS HOMMES

Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua.
Louons ces hommes glorieux que sont les saints et remercions-les de nous avoir engendrés.
(Eccli., XLIV, 1).

Mes frères,

Partout et de tout temps, les grands hommes furent de la part de leurs concitoyens l'objet d'honneurs particuliers. En Egypte, nous voyons Pharaon passer son anneau au doigt de Joseph qui va sauver son royaume, et déclarer que désormais il sera le premier après lui. En Perse, c'est Assuerus qui accorde à Mardochée, son sauveur, les honneurs royaux. Chez les anciens Romains, lorsqu'un général revenait victorieux, on lui décernait les honneurs du triomphe. Assis sur un magnifique char, il montait au Capitole, au milieu des acclamations de la foule et suivi des captifs enchaînés qu'il ramenait du champ de bataille. Au Moyen Age, on inhumait dans les cathédrales ou dans les monastères ceux qui s'étaient distingués de leur vivant et on élevait sur leur tombe de magnifiques mausolées qui font encore aujourd'hui l'admiration des visiteurs.

Notre époque ne le cède en rien sous ce rapport aux siècles passés. Bientôt il n'y aura plus assez de rues dans nos cités pour recevoir le nom, ni assez de places publiques pour recevoir la statue de nos grands hommes.

A Dieu ne plaise, m. f., que je m'élève contre ces honneurs rendus au mérite. Graver sur le marbre ou l'airain le nom d'hommes qui ont rendu service à leur pays, c'est payer une dette de reconnaissance. Elever des statues à des hommes qui par leur vertu ou leur science sont devenus la gloire de leur cité, c'est rendre hommage au mérite et du même coup placer sous les yeux des générations présentes et futures des modèles à imiter.

Mais il est d'autres grands hommes qui ne le cèdent en rien à ceux que le monde glorifie : ce sont les saints dont nous célébrons la fête aujourd'hui. Tout ce que le monde exalte dans ceux qu'il honore, nous le trouvons, en effet, dans nos saints. Eux aussi furent des savants, eux aussi furent des vaillants, des patriotes, des bienfaiteurs de l'humanité et des amis du peuple.

I

Nos saints furent des savants. Si quelques-uns d'entre eux firent profession de ne connaître que Jésus-Christ pour l'imiter, ce qui après tout est la plus belle des sciences, il en est d'autres qui passèrent leur vie dans l'étude et n'ignorèrent rien de ce qui pouvait être connu de leur temps. Quels savants possédèrent jamais une science plus éten-

due que celle de nos grands docteurs S. Augustin, S. Jérôme, S. Thomas d'Aquin et tant d'autres ?

Le monde honore les vaillants, il attache sur leur poitrine la croix des braves et transmet leur nom à la postérité. Mais où rencontra-t-on jamais plus de vaillance que chez les soldats chrétiens que l'Eglise a placés sur ses autels ? Quelle armée renferma jamais des soldats plus courageux que S. Sébastien, S. Maurice, S. Martin, S. Victor, S. Georges, S. Julien, etc. ? La foi décuplait leur courage. Mourir en combattant l'ennemi de la patrie, mourir en défendant leurs frères, c'était, à leurs yeux, mourir martyrs de la charité et emporter, en quelque sorte, le ciel d'assaut.

Le monde admire les hommes de conviction. Qui donc a jamais montré des convictions plus solides que nos martyrs ? Les persécuteurs leur commandaient de renier leur foi, d'abjurer leur religion. Pour les y amener, on leur faisait endurer toute sorte de tourments. Que répondaient-ils ? « Nous sommes chrétiens, nous resterons chrétiens, vous pouvez torturer nos corps, vous n'ébranlerez pas nos âmes et ne nous ferez pas renier notre Dieu. » Et qui parlait de la sorte ? Des hommes... ? Oui, mais c'étaient aussi des femmes comme sainte Félicité et sainte Perpétue ; c'étaient de timides jeunes filles comme sainte Agnès, sainte Cécile ou sainte Bologne ; c'étaient même des enfants comme les sept frères Macchabées et nos trois saints Jumeaux.

II

Le monde organise des fêtes en l'honneur des explorateurs qui ont su se frayer un chemin, soit au milieu des glaces du pôle, soit parmi les sables brûlants de l'Afrique. M. f., je connais des explorateurs au moins aussi méritants que ceux-là : ce sont les saints qui, depuis Jésus-Christ, travaillèrent à la conversion des peuples sauvages. Sans autre arme que le crucifix, sans escorte pour les défendre, ils ont pénétré les régions les plus inexplorées, visité les peuplades les plus féroces, afin de leur annoncer le vrai Dieu et de les convertir à la vraie religion. Ce sont eux qui ont forcé la barbarie à reculer de toutes parts devant la civilisation chrétienne. Qu'on acclame les noms des explorateurs, de Cook, de Livingstone, du colonel Marchand et de tant d'autres qui ont découvert le pôle nord ou pénétré dans les profondeurs de l'Afrique, j'y applaudis ; mais qu'on rende les mêmes hommages à S. Augustin de Cantorbéry qui le premier évangélisa l'Angleterre païenne, à S. Boniface qui le premier s'enfonça dans les forêts sauvages de la Germanie, aux SS. Cyrille et Méthode qui évangélisaient la Russie ; qu'on accorde les mêmes honneurs à S. François Xavier qui, il y a trois cents ans, évangélisa les Indes et le Japon et à tous les missionnaires qui avec la croix firent pénétrer partout le flambeau de la civilisation et frayèrent la voie aux explorateurs actuels.

On élève chaque jour des statues aux bons français qui se sont distingués par leur patriotisme. Certes, on ne saurait trop les proposer comme modèles aux jeunes générations. Mais les plus beaux modèles de patriotisme, c'est parmi nos saints qu'on les trouve. N'est-ce pas sainte Geneviève qui sauva Paris, ne sont-ce pas les évêques S. Aignan et S. Loup qui sauvèrent Orléans et Troyes des fureurs d'Attila ? N'est-ce pas en cherchant à défendre Langres contre Crocus et en implorant ce barbare pour son troupeau que S. Didier fut décapité ? Et qui donc sauva la France au XVe siècle ? N'est-ce pas sainte Jeanne d'Arc, celle dont les Anglais disaient après l'avoir brûlée : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte » ?

III

Enfin nous aimons à nous incliner devant les bienfaiteurs de l'humanité, devant les amis des pauvres. Eh bien ! m. f., nul n'a jamais aimé les pauvres comme l'ont fait les saints, personne n'a jamais comme eux rendu service à l'humanité. Vous connaissez tous S. Roch, le charitable infirmier des pestiférés, S. Charles, le charitable archevêque de Milan, S. Camille de Lellis, qui s'enferma toute sa vie dans les hôpitaux pour y soigner les maladies contagieuses Vous connaissez S. Vincent de Paul, qui, l'hiver, parcourait les rues de Paris, ramassant dans les plis de sa robe les pauvres enfants abandonnés. Toutes les œuvres humanitaires, toutes les institutions de charité ont eu un saint pour fondateur. Et les saints ne se contentaient pas de donner aux petits et aux humbles le pain qui nourrit le corps, ils leur procuraient aussi le pain de l'intelligence, je veux dire l'instruction. C'est à des saints que sont dues les premières écoles ouvertes pour les enfants du peuple, à S. Joseph Calasanz en Italie, à S. Pierre Fourier en Lorraine, à S. Jean-Baptiste de la Salle en France. Non content de vendre son patrimoine pour en consacrer le produit aux écoles, S. Jean-Baptiste de la Salle ne dédaignait pas de faire la classe lui-même aux enfants du peuple et de leur apprendre à lire.

Vous le voyez, il n'est aucun service que les saints n'aient rendu à la société, aucun mérite, aucune gloire qu'ils n'aient le droit de revendiquer. A ne les considérer que sous le côté humain, ils sont donc dignes d'admiration et méritent que nous les honorions. Montesquieu a écrit quelque part : « Chose étrange, la religion, qui semblait n'avoir d'autre but que de nous rendre heureux dans l'autre monde, est encore l'institution qui nous procure le plus de bonheur en celui-ci. » En modifiant un peu la phrase du grand écrivain, je puis vous dire avec assurance, et c'est par là que je termine : « La religion, qui semblait n'avoir d'autre but que de produire des saints pour le ciel, est encore l'institution qui a donné au monde le plus de grands hommes. » Ainsi soit-il.

COURS DE PRONES SUR LA LITURGIE

XL

PRIÈRES LITURGIQUES DE LA RECOMMANDATION DE L'AME

Mes frères,

Le malade ne meurt pas toujours aussitôt qu'il a reçu le saint viatique, l'extrême-onction et l'indulgence *in articulo mortis*. Après lui avoir administré ces sacrements, l'Eglise ne l'abandonne pas, comme si elle avait épuisé toutes les grâces dont elle dispose pour nous aider à bien mourir. Tant que Dieu lui conserve un souffle de vie, il est l'objet de ses soins et de ses prières. De toutes celles qu'elle récite et nous invite à réciter au chevet des mourants, les plus belles, les plus appropriées et donc les plus efficaces sont sans contredit les prières liturgiques qu'indique le Rituel pour la recommandation de l'âme.

I

Régulièrement, c'est le prêtre qui devrait réciter ces prières. Revêtu du surplis et de l'étole violette, dit le Rituel, il dit en entrant dans la chambre du malade : « *Pax huic domui,* » puis l'asperge d'eau bénite ainsi que le malade, son lit et les assistants en disant : « *Asperges me,* etc. » Il fait baiser le crucifix au malade et le laisse entre ses mains ou à portée de son regard, en lui recommandant de mettre sa confiance dans les souffrances de Notre-Seigneur et d'y unir les siennes. On allume le cierge bénit de la Chandeleur, que toute famille chrétienne se fait un devoir de posséder et dont la flamme a la vertu d'éloigner des lieux où elle brille l'esprit de ténèbres. Puis on récite les prières de la recommandation de l'âme marquées dans le Rituel et insérées dans la plupart des paroissiens ou livres de piété à l'usage des fidèles.

Nous allons les parcourir rapidement ; mais disons auparavant qu'à notre époque où le clergé est peu nombreux et dont le ministère est si chargé, il n'est pas toujours possible au prêtre de se trouver au chevet de tous ses paroissiens pour les assister ainsi à leurs derniers moments. Certainement il le fait autant qu'il le peut, sinon revêtu du surplis et de l'étole, ce qui n'est plus d'usage, du moins par ses visites répétées et par les pieuses affections qu'il suggère en chacune de ces visites au malade, par la sainte absolution qu'il lui renouvelle, par les prières qu'il récite avec lui et pour lui. Toutefois, je le répète, il peut être empêché de se trouver au chevet de ses paroissiens malades au moment même où ils agonisent et vont mourir, car c'est à ce moment précisément que ces prières doivent être dites.

C'est à vous, dès lors, parents, amis ou voisins qui assistez ces malades, à le faire. Au lieu de chuchoter parfois sans prudence et sans discrétion autour du lit de vos mourants, sous prétexte qu'ils n'entendent plus, ce qui n'est pas toujours vrai, au lieu de gémir et de vous lamenter à la vue de leur pénible agonie, ce qui ne les soulage pas, prenez les prières de la recommandation de l'âme et, soit en particulier, soit en commun, tous agenouillés autour de son lit, récitez-les. Vous l'aiderez ainsi à résister au démon qui, à ce moment décisif, multiplie ses assauts pour le perdre ; vous appellerez à son secours tous les bienheureux du ciel, vous plaiderez sa cause auprès de Dieu qui va le juger.

II

Ces prières débutent par de courtes litanies où on implore en faveur du malade le secours des saints qui ont fait la plus belle mort ou qui, comme S. Camille de Lellis et S. Jean de Dieu, ont voué leur vie aux malades et au soin des mourants. On s'adresse ensuite à Notre-Seigneur lui-même et, par les mérites des mystères de sa vie, on le conjure d'être propice au pauvre mourant. « De votre colère, de la mort éternelle, des peines de l'enfer, de tout mal enfin, délivrez-le, Seigneur. »

Les prières de la recommandation de l'âme, nous l'avons dit, sont récitées quand le malade est à l'extrémité. Comme le suprême combat qu'il livre à la mort est, la plupart du temps, très pénible pour lui et non moins pénible pour ceux qui en sont les témoins, le mourant ainsi que ceux qui l'entourent ne peuvent désirer qu'une chose, c'est que cette lutte douloureuse prenne fin et que lui succède bien vite l'éternel repos en la compagnie de Dieu, de la Sainte Vierge et des saints. C'est ce vœu charitable qui inspire aux assistants les paroles suivantes à l'adresse du mourant : « Partez de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu le Père tout puissant qui vous a créée, au nom de Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous, au nom du St-Esprit dont vous avez reçu la plénitude, au nom de la glorieuse et sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, au nom de S. Joseph, glorieux époux de la Vierge, au nom des Anges et des Archanges, des Trônes et des Dominations, des Principautés et des Puissances, des Chérubins et des Séraphins, au nom des patriarches et des prophètes, des saints apôtres et évangélistes, des saints martyrs et confesseurs, des saints moines et ermites, des saintes vierges et de tous les saints et saintes de Dieu. Qu'aujourd'hui votre séjour soit dans la paix et votre demeure dans la sainte Sion... »

Si le mourant entend ces paroles, il doit lui sembler, comme à S. Etienne, voir le ciel ouvert au-dessus de lui et tous ses bienheureux habitants venant à sa rencontre, surtout si toute sa vie il a servi Dieu de son mieux. Et s'il ne l'a pas fait, la prière qui suit est bien propre à le rassurer et à lui rendre confiance : « Ô Dieu, clément et miséricordieux, qui, selon la multitude de vos miséricordes, effacez les péchés de ceux qui en ont le repentir, et qui faites disparaître la faute de leurs

crimes passés par la puissance du pardon, jetez un regard favorable sur votre serviteur. Exaucez la prière qu'il vous adresse et accordez-lui la rémission de tous ses péchés... Ayez pitié de ses gémissements, ayez pitié de ses larmes et, puisqu'il n'a de confiance qu'en votre miséricorde, ne refusez pas de l'admettre au mystère de la réconciliation. »

S'adressant de nouveau au mourant, les assistants, dans les termes les plus touchants, le recommandent à Dieu, appellent à sa rencontre toute la cour céleste et intiment au démon et à tous ses satellites de trembler à l'approche des anges et de fuir dans le chaos affreux de la nuit éternelle : « Puissiez-vous, disent ils au mourant en terminant, voir votre Rédempteur face à face et que toujours en sa présence vos yeux aient le bonheur de contempler la vérité sans voiles. Enfin qu'ayant ainsi pris place dans les rangs des Bienheureux, vous ayez la douce joie de contempler votre Dieu dans tous les siècles. »

III

Le pauvre agonisant est toujours là, en proie à la souffrance, en proie aussi, peut-être, malgré les prières qui précèdent, aux assauts redoutables du démon. De nouveau les assistants appellent Dieu à son secours et le conjurent de délivrer son âme comme il a tant de fois délivré du péril ceux qui eurent recours à lui : « Recevez, Seigneur, supplient-ils, votre serviteur dans le lieu du salut qu'il espère de votre miséricorde. Délivrez son âme de tous les périls de l'enfer, des peines qui la menacent et de toutes les tribulations. Délivrez-la comme vous avez délivré Hénoch et Elie de la mort, Noé du déluge, Abraham de la terre des Chaldéens, Job de ses souffrances, Isaac de la main d'Abraham prête à l'immoler ; délivrez-la comme vous avez délivré Lot des flammes de Sodome, Moïse des mains de Pharaon, Daniel de la fosse aux lions, les trois jeunes hébreux de la fournaise ardente, l'innocente Suzanne d'une fausse accusation. Délivrez-la comme vous avez délivré David des mains de Saül et du géant Goliath, S. Pierre et S. Paul des prisons, la bienheureuse Thècle enfin de trois horribles tourments, à savoir du bûcher qu'une pluie miraculeuse éteignit, des bêtes féroces et des serpents venimeux qui ne lui firent aucun mal, des taureaux indomptés qui devaient l'écarteler et que les plus pressants aiguillons ne purent faire avancer. »

Comme ces invocations doivent encourager le pauvre mourant ! Les ardentes supplications qui suivent ne doivent pas être moins douces à ses oreilles et à son cœur : « Nous remettons entre vos mains, Seigneur, l'âme de votre serviteur, et vous, Seigneur Jésus-Christ, Sauveur du monde, nous vous en prions, ne refusez pas de placer dans le sein de vos patriarches cette âme pour laquelle votre miséricorde vous a fait descendre sur la terre... Nous vous en prions, Seigneur, oubliez les fautes de sa jeunesse et ses ignorances et selon l'étendue de vos miséricordes souvenez-vous d'elle dans la splendeur de votre gloire... » Et de nouveau tous les saints du ciel sont conjurés d'intercéder pour elle et de l'introduire dans la Jérusalem céleste

Suivent deux prières qui furent ajoutées il y a quelques années à celles qui précèdent. La première s'adresse à la T. S. Vierge : « Que la Vierge très clémente, Marie, mère de Dieu, la très douce consolatrice des affligés, recommande à son Fils l'âme de son serviteur ; que par son intervention maternelle il ne redoute point les terreurs de la mort, mais se laisse conduire avec joie par elle vers la place tant désirée en la céleste patrie. »

La seconde s'adresse à S. Joseph : « Je me réfugie auprès de vous, S. Joseph, patron des mourants, et je vous recommande instamment l'âme de votre serviteur livrant son dernier combat ; par Jésus et Marie qui vous assistèrent dans votre bienheureux trépas. Que votre protection le délivre des embûches du démon et lui mérite de parvenir aux joies éternelles. »

Les prières de la recommandation de l'âme se terminent par plusieurs invocations qu'il est bon de redire de temps en temps à l'oreille du mourant, sans le fatiguer toutefois, en l'invitant à les dire lui-même du fond du cœur s'il ne peut le faire de bouche : « Mon Dieu, je crois en vous, j'espère en vous, je vous aime. O Mère de Dieu, priez pour moi, pauvre pécheur... Mon Dieu, que votre volonté soit faite... Seigneur, je remets mon âme entre vos mains... Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur et ma vie, assistez-moi dans ma dernière agonie... faites que j'expire en paix en votre sainte compagnie, etc. »

Si l'agonie se prolonge, on peut réciter d'autres prières. Le Rituel conseille de réciter la Passion selon S. Jean, mais le mieux est de réciter de nouveau et autant de fois qu'il est besoin les belles prières que nous venons de méditer. Aucune autre n'est plus propre à aider à mourir et à bien mourir le pauvre malade dont l'âme va paraître devant Dieu et dont le sort éternel va se décider. Et comme, grâce à Dieu, il ne nous arrive pas souvent d'avoir à les réciter au chevet d'un mourant, pourquoi ne les réciterions nous pas de temps en temps pour les milliers de mourants qui agonisent à toute heure du jour et paraissent chaque jour devant Dieu ? Quel acte de charité de les aider à franchir le redoutable passage ! Et comme, un jour, il nous faudra le franchir à notre tour, pourquoi d'avance ne les réciterions-nous pas quelquefois pour nous-mêmes ? La récitation et la méditation de ces prières est sans contredit la meilleure préparation à la mort que nous puissions faire et le plus sûr moyen pour que, lorsqu'on les psalmodiera à notre chevet d'agonie, nous puissions nous y unir avec profit. Ainsi soit-il.

LES LITANIES DU SACRÉ-CŒUR

XXIV

22e Invocation

CŒUR DE JÉSUS, PROPITIATION POUR NOS PÉCHÉS

Mes frères,

Le genre humain a, malheureusement, toujours été pécheur. Néanmoins, de temps à autre, il lui arrive de se rendre compte de sa misère, de sa culpabilité, de ses responsabilités terribles. Alors il se retourne vers Dieu, pour implorer le pardon de ses fautes. Mais la justice divine exige une propitiation, une expiation qui corresponde aussi dignement que possible à la gravité de l'offense et à la majesté outragée. Comment cette condition sera-t-elle remplie et à quel médiateur pourra recourir l'humanité ?

I

Dès l'antiquité la plus reculée, les peuples païens offraient à leurs dieux des sacrifices propitiatoires. Pour se punir d'avoir transgressé les lois morales, ils immolaient des victimes qui subissaient ainsi, à leur place, le châtiment et ils détruisaient eux-mêmes une portion de leurs richesses. Le véritable Dieu avait, de son côté, prescrit un rite analogue au peuple choisi d'Israël. Pour rappeler la nécessité de faire pénitence, il avait ordonné à Moïse, comme il est dit au livre de l'Exode, de placer sur l'arche d'alliance un « propitiatoire » d'or très pur, orné à chacune de ses extrémités d'un chérubin également en or, et c'était de là qu'il rendait ses oracles ou édictait ses sanctions. En outre, il avait promulgué tout un Code qui, en ordonnant de faire des sacrifices en vue du pardon des péchés, réglait soigneusement la manière dont ces expiations devaient s'accomplir.

Il faut lire, dans le Lévitique, cette législation à la fois très logique et très imposante : « Le Seigneur parla encore à Moïse et lui dit : Annonce ceci aux fils d'Israël : lorsqu'un homme aura péché par ignorance et violé quelqu'un des commandements du Seigneur en faisant quelque chose qu'il est défendu de faire, si c'est le grand-prêtre, sacré par l'onction, qui a péché, faisant ainsi pécher tout le peuple, il offrira au Seigneur pour sa faute un veau sans tache. Et l'ayant amené à l'entrée du tabernacle du témoignage, il lui mettra la main sur la tête et il l'immolera au Seigneur... » Le délit commis par le pontife suprême était plus grave que celui des simples hommes du peuple, car il comportait une infidélité plus caractérisée, et c'est pourquoi Jéhovah exigeait alors une propitiation spéciale.

Mais les crimes de l'ensemble des Juifs étaient également soumis à expiation : « Si c'est tout le peuple d'Israël qui s'est égaré et qui, par ignorance, a commis quelque chose contre les commandements du Seigneur, et qu'il reconnaisse ensuite son péché, il offrira un veau qu'il amènera à l'entrée du tabernacle. Les plus anciens du peuple mettront leurs mains sur la tête de la victime devant le Seigneur, et, ayant immolé le veau en la présence du Tout-Puissant, le grand-prêtre, qui a reçu l'onction, portera du sang de ce veau dans le tabernacle du témoignage... » Venaient ensuite d'autres prescriptions relatives au péché commis par le chef civil de la nation et qui devait être racheté par le sacrifice d'un bouc. Enfin les simples particuliers, pour faire pardonner leurs fautes isolées, étaient tenus d'offrir une chèvre ou une brebis sans tache.

Nous savons d'ailleurs que ces ordres étaient strictement exécutés, comme en témoigne la cérémonie du bouc émissaire que les Anciens des douze tribus chargeaient de tous les péchés d'Israël en imposant leurs mains sur sa tête, et que l'on expulsait ensuite du camp ou de la ville, pour signifier que l'on voulait éloigner toutes les souillures qu'on avait eu la faiblesse de contracter.

Cette propitiation normale, liturgique, n'était du reste pas la seule. Elle s'appliquait dans les cas courants. Mais lorsque les circonstances étaient particulièrement graves, lorsque les crimes avaient été plus odieux ou que la colère de Jéhovah s'appesantissait plus rigoureusement sur les fils de Jacob, on recourait en outre à des pénitences publiques. On pratiquait des jeûnes et des macérations ; on se couvrait la tête de cendres ; on remplaçait ses vêtements ordinaires par des cilices ou des sacs d'étoffe grossière ; on faisait monter vers le ciel des gémissements et de longues prières, jusqu'à ce que le courroux du Tout-Puissant fût apaisé.

II

Il résulte de ces textes et de ces faits que, sous le régime de l'Ancien Testament, il n'y avait aucun intermédiaire qui intervînt entre la divinité et l'homme coupable pour implorer le pardon des pécheurs et annoncer que ce pardon était accordé. Il ne pouvait, d'ailleurs, en être autrement, car quelle médiation aurait-on pu imaginer ? Celle d'un homme ? Mais, fût-il le grand-prêtre lui-même, cet homme n'était jamais qu'un homme, c'est-à-dire une créature et un pécheur. Celle de Dieu ? La chose eût été inconcevable, car elle eût rabaissé la majesté céleste, et le Seigneur ne pouvait pas être à la fois avocat et juge. Il ne restait donc aux Juifs que la ressource, bien réduite, d'expier selon les forces de leur bonne volonté humaine, sans l'assistance d'aucun secours supérieur.

Mais Jésus daigna venir parmi nous et les données du problème se trouvèrent aussitôt modifiées. Pour la première et l'unique fois dans l'histoire du monde, un être possédait simultanément la nature divine et la nature humaine. Comme homme, il pouvait prendre sur lui la responsabilité des crimes de ses frères, dont il se rendait volontairement solidaire. Comme Dieu, il jouis-

sait du droit de pardonner. De ce fait, une possibilité jusqu'alors insoupçonnée s'introduisait dans l'économie de l'univers.

Mais ce n'était encore qu'une possibilité, c'est-à-dire une espérance incertaine. Bien des obstacles pouvaient surgir qui en empêcheraient la réalisation Sans même parler de ceux qui proviennent de la perversité humaine, ne pouvait-on pas prévoir que le Christ ne tiendrait pas à user de son privilège de médiateur, car, au fond, l'humanité avait bien peu mérité cette faveur? N'y avait-il pas encore à craindre que Dieu, le Père tout puissant, ne se laisserait pas fléchir parce que l'amoncellement de nos fautes et de nos rechutes l'aurait à jamais détourné de nous? Tout cela pouvait se produire et tout cela eût été juste. Il a donc fallu une bienveillance spéciale du Christ pour que celui-ci se résolût à intercéder en faveur des coupables qu'il ne se décidait pas à ne plus aimer. Une fois ce point acquis, notre cause était d'ailleurs gagnée, car Jésus était bien sûr de faire accéder son Père à ses désirs.

Le Christ, donc, est la victime propitiatoire pour nos péchés. Grâce à son intervention souveraine, ce ne sont plus seulement les pauvres mortels qui se prosternent en toute humilité devant leur juge pour formuler leurs aveux et chercher à obtenir une sentence d'absolution. C'est un Dieu qui se dresse devant le tribunal de Dieu, afin de demander miséricorde.

On voit dès lors combien notre situation est plus favorable que celle des criminels soumis au joug de la Loi antique, qui ne pouvaient compter que sur eux-mêmes, c'est-à-dire presque sur rien, pour solliciter leur pardon.

Il y a mieux. Une fois le pardon accordé, l'équité demande cependant que celui qui a obtenu la remise de sa peine principale essaie de compenser ses torts autant qu'il le pourra. A la condamnation d'inflexible rigueur, se substitue un jugement, infiniment plus doux, sans doute, mais qui comportera néanmoins, pour l'accusé, quelques obligations pénibles. Eh bien! Jésus ne se contentera pas de son premier et capital succès Il tiendra à nous accompagner jusqu'au bout de l'épreuve qui doit aboutir à notre réconciliation. Et comme il connaît bien notre misère, comme il sait qu'il nous serait difficile de satisfaire pleinement aux charges qui sont la conséquence du péché, il met à notre disposition les mérites qu'il a acquis sur terre afin d'alléger notre fardeau. Or ces mérites sont infinis, puisqu'ils sont ceux d'un Dieu. Nous sommes mis à même de puiser dans un trésor que nul emprunt ne saurait appauvrir, et nous pouvons ainsi acquitter notre dette à l'égard de l'Eternel.

Sans doute, il sera toujours exigé que nous joignions un effort volontaire, un sacrifice personnel aux grâces que nous propose le Rédempteur, car il est indispensable que nous fournissions la preuve de notre repentir ainsi que de notre ferme propos. Mais l'essentiel de l'œuvre satisfactoire sera accompli par Jésus lui-même, qui, du reste, nous aidera à collaborer avec lui pour le rachat complet de notre âme. Dans des conditions pareilles, notre tâche sera singulièrement facilitée.

III

Cette doctrine de la propitiation du Christ pour nos péchés est si belle que l'on se prend quelquefois à se demander si elle n'est pas trop idéale pour être vraie et si nous ne nous berçons pas d'espérances illusoires en comptant sur tant de clémence et tant d'amour. Eloignons tout doute à ce sujet.

Le Saint-Esprit a pris soin de nous garantir l'exactitude et la réalité de la médiation du Sauveur. Déjà, dans l'Ancien Testament, quelques passages laissaient entrevoir, quoique d'une façon voilée encore, l'avènement de la miséricorde, malgré les justes rigueurs de Jéhovah. C'est ainsi que nous répétons souvent le verset du psaume CXXIX : « *Quia apud te propitiatio est, et propter legem tuam sustinui te, Domine.* » L'Ecclésiastique (XVII, 28) annonçait la grande propitiation du Seigneur à l'égard de ceux qui se tournent vers lui, et Daniel (IX, 9) lui faisait écho en s'écriant : « A toi, Seigneur Dieu, la miséricorde et la propitiation ! »

Mais c'est dans les livres de la Loi Nouvelle qu'il faut chercher des textes précis indiquant d'une façon indiscutable l'intercession efficace de Jésus en faveur des coupables. La première Epître de S. Jean, par exemple, ne permet pas d'hésiter. Au début du second chapitre, l'Apôtre inspiré trace les lignes suivantes : « Mes petits enfants, je vous écris ces choses afin que vous ne péchiez point. Mais quand même quelqu'un aurait péché, nous avons un avocat auprès du Père : Jésus-Christ le juste. C'est lui qui est une propitiation pour nos péchés ; et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. »

L'idée ne saurait être plus nette ni plus explicite. Puisque tout fidèle doit vivre dans l'union avec Dieu, S. Jean cherche, autant que possible, à éloigner ses lecteurs de toute faute. Mais comme il sait bien que cet idéal est impossible à atteindre pour la masse des hommes, il veut au moins éviter le découragement qui conduit aux abîmes, en montrant que, si grande que soit la malice du péché, elle n'est pas pourtant un mal irrémédiable, parce que Notre-Seigneur y a pourvu et que, grâce à lui, nous avons la possibilité de nous réconcilier avec l'Eternel.

Il importe de méditer aussi certaines péricopes de S. Paul qui ne sont pas moins concluantes. Nous ne citerons de lui que ces magnifiques versets de l'Epître aux Romains : « Or la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ est pour tous ceux et sur tous ceux qui croient en lui. Il n'y a, en effet, pas de distinction, parce que tous ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu, étant justifiés gratuitement par sa grâce et par la Rédemption qui est en Jésus Christ. C'est lui que Dieu avait

destiné à être une victime de propitiation, par la foi en son sang, pour manifester sa justice par le pardon des péchés passés, que Dieu a supportés avec tant de patience ; pour manifester, dis-je, sa justice dans le temps présent, montrant qu'il est équitable et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ. »

Ainsi est éclairé le but final que Dieu avait en vue dans ses plans éternels de Rédemption : il voulait manifester l'infinité de sa justice, tout en épargnant, autant que possible, les coupables. Et puisque sa bonté répugnait au châtiment intégral de ceux-ci, le Seigneur recourut à cette méthode ineffable de l'expiation par personne interposée, expiation qui ne pouvait être adéquate que par les mérites de l'Homme-Dieu.

* *

Nous pourrions multiplier les citations et les arguments. Mais est-ce vraiment nécessaire et votre croyance n'est-elle pas suffisamment étayée par les bases que nous venons de vous exposer brièvement ? Malgré l'impénétrable mystère qui enveloppera toujours les causes sublimes qui ont inspiré à Dieu tant d'amour pour nous, les résultats de cette charité merveilleuse sont certains et évidents. Le Christ Médiateur a consenti à tout, même aux outrages, même à la douleur, même à la mort, afin de pouvoir établir l'alliance primitive, depuis longtemps rompue, entre le ciel et nous. Ainsi que l'avaient annoncé les Prophètes, il s'est fait, lui, l'Etre de pureté parfaite, il s'est fait l'homme de péché, pour subir la peine que nous méritions et pour nous rendre nos droits au ciel. Et non seulement Dieu le Père a accepté cette immolation, mais il l'a désirée, mais il l'a voulue, puisque, toujours d'après l'Apôtre S. Jean, le Seigneur « envoya son Fils en propitiation pour nos péchés. » (I Jo., IV, 10).

XXV

23e Invocation

CŒUR DE JÉSUS, RASSASIÉ D'OPPROBRES

Mes frères,

Nous entrons aujourd'hui dans une série de méditations douloureuses. Après avoir longuement contemplé les gloires et les bontés du Sacré-Cœur, il nous reste maintenant à considérer les souffrances sans nombre que lui a infligées la malice des hommes et qu'il a bénévolement acceptées afin d'assurer notre salut. Dieu veuille que cette étude nous fasse mieux comprendre l'immensité du prix d'une âme, puisque le rachat de la nôtre n'a pu être obtenu que par la mort d'un Dieu.

I

Dans notre monde de larmes, rien ne se fait de grand que par la douleur : le sang et le sacrifice sont la rançon de toute œuvre féconde et bénie. Il suffirait de parcourir la vie des héros, des martyrs, des saints, pour cueillir d'innombrables preuves de cette éclatante vérité.

Si dure qu'elle puisse paraître, cette loi se justifie logiquement si l'on veut bien se souvenir que la Providence a établi la nature des choses sur la base de l'équilibre. Chaque fois qu'une jouissance illicite a procuré à quelqu'un une satisfaction à laquelle il n'avait pas droit, l'ordre normal se trouve rompu. Comment pourra-t-il se rétablir ? Par une action en sens inverse, c'est-à-dire par une peine volontaire qui formera contre-poids dans le plateau de la divine justice.

Strictement parlant, on pourrait prétendre que c'est à celui qui a causé la rupture de l'équilibre moral que revient la charge de le réparer et d'expier personnellement l'outrage envers Dieu aussi bien que le préjudice à l'égard du prochain. Telle est bien la règle, en effet, et on n'en saurait concevoir de plus équitable. Mais si les hommes les plus sévères ont dû reconnaître que l'excès du droit crée l'injustice : « *summum jus, summa injuria,* » à plus forte raison le bon Dieu a-t-il été enclin à tempérer les exigences de sa justice et à offrir aux coupables des facilités imprévues d'expiation.

Il y a, en effet, tant de pauvres pécheurs qui ne peuvent se sacrifier que très peu ! Leur ignorance, leur faiblesse, leur lâcheté, mille autres causes encore font qu'ils ne présenteront jamais au souverain Juge qu'une compensation dérisoire. Et d'ailleurs, en admettant même qu'un mortel consacre la totalité de son pouvoir à effacer ses péchés, la satisfaction qu'il offrirait au Seigneur resterait radicalement insuffisante, puisqu'il demeurerait entre elle et le créancier divin l'infranchissable distance qui sépare le fini de l'infini.

Pour remédier à notre impuissance, le Très-Haut, prenant en considération le principe de la solidarité humaine, a d'abord admis que les mérites acquis par les uns pourraient profiter aussi aux autres. Le dogme de la Communion des saints nous enseigne que les meilleurs aident les plus faibles. Ainsi nous pouvons bénéficier sans cesse, pourvu que nous le voulions bien, de toutes les grâces innombrables accumulées par les plus valeureux confesseurs du Christ, par les âmes qui se sont renoncées à elles-mêmes, par tous les bienheureux du ciel et surtout par la T. S Vierge dont les mérites, à eux seuls, surpassent tous ceux du reste de l'humanité. Quelle consolation, déjà, et quel allègement !

Mais pour être ainsi facilité, le problème n'est tout de même pas résolu. L'expiation sera plus abondante, plus précieuse : elle restera insuffisante tant qu'elle ne sera que l'œuvre des créatures, car aucun être borné ne peut donner une compensation adéquate à l'offense. C'est pourquoi il est essentiel que la victime expiatoire soit égale en dignité à Dieu qui acceptera son immolation ; or il n'est que le Christ qui possède cette dignité suréminente.

Que Jésus se sacrifie donc, et toutes les difficultés s'évanouissent. Son offrande effacera aussitôt la multitude des péchés, le ciel se réconciliera avec la terre, l'espérance nous sera rendue avec la possibilité d'atteindre à notre but céleste.

Le rappel de ces principes bien connus vous fait comprendre combien est vaine l'objection de ceux qui se demandent s'il était vraiment utile que le Messie s'immolât ou dans quelle intention il a accompli ce geste d'amour suprême. Notre-Seigneur s'est offert pour glorifier Dieu son Père, pour mériter un pardon que nous n'aurions pu obtenir par nous-mêmes, pour nous rendre les droits perdus au bonheur du ciel.

II

Puisque le Christ devait souffrir, il était logique qu'il le fît dans toute l'étendue de sa personnalité humaine, c'est-à-dire non seulement dans son corps, mais dans cette partie supérieure et essentielle de l'être que l'on appelle l'âme. Voilà pourquoi, avant les verges, les épines et le gibet, il a subi le supplice moral des outrages et des humiliations.

Les outrages ne lui ont pas été épargnés : il en a subi jusqu'à la saturation, tant il tenait à ce que fût bien démontrée la réalité de son expiation purificatrice. De lui-même il allait au devant de ces épreuves, que sa toute-puissance lui aurait permis d'éviter autant qu'il l'aurait voulu, et il commença dès sa naissance, en se choisissant une famille, très noble sans doute, mais réduite à la misère. Il n'y a guère lieu de douter que le petit Jésus, dans les rues de Nazareth, ait été traité par ses voisins avec la familiarité grossière de paysans à peu près incultes. Ceux-là, du reste, n'étaient pas trop blâmables, car ils n'y entendaient pas encore malice, ne voyant dans cet enfant et cet adolescent qu'un de leurs semblables. Mais l'humanité si délicate du Christ devait néanmoins se sentir froissée devant si peu d'égards.

C'est à partir des débuts de sa vie publique que Notre-Seigneur eut à se trouver sans cesse en butte aux pires attaques. Il a proclamé lui-même qu'il était un symbole de contradiction : « *signum cui contradicetur*. » Il serait nécessaire de reprendre les Evangiles page par page et verset par verset, pour établir l'histoire des injures qu'il a supportées. Et encore cette nomenclature resterait incomplète, puisque S. Jean a eu soin de nous prévenir que les récits des auteurs sacrés — qui d'ailleurs ne sont pas une biographie, mais un corps de doctrine — ne contiennent pas la narration de tous les actes du Rédempteur.

Forcés de nous borner, donnons au moins quelques exemples des avanies que la haine jalouse des Juifs a prodiguées au Maître dont le cœur était pourtant si plein de tendresse à leur égard. Croyez-vous qu'il ne lui fut pas extrêmement sensible de se voir méprisé dans son propre pays, par des compatriotes qui se moquaient de lui et se demandaient où donc il avait pu apprendre les choses qu'il enseignait, car il n'était, à tout prendre, que le fils d'un charpentier? Le Fils de Dieu ravalé à l'état d'enfant d'un ouvrier, brave sans doute, mais que peu de chose, extérieurement, distinguait du vulgaire !

Les moindres démarches de Jésus donnaient prise aux suspicions malveillantes des sadducéens, des pharisiens, des scribes qui s'étaient attachés à ses pas comme une meute avide de le dévorer. Tantôt on le faisait passer pour un factieux quelconque qui aurait conseillé de refuser l'impôt dû à César. Tantôt on blâmait sa condescendance avec des publicains comme Zachée ou comme Levi, dont il devait faire l'apôtre Mathieu. Lorsqu'une pécheresse, Marie-Madeleine par exemple, tombait à ses pieds, vaincue par la grâce, il s'élevait aussitôt un murmure qui s'efforçait de paraître scandalisé. Rien n'arrêtait la fureur jalouse de ceux qui dénigraient systématiquement le Sauveur.

On alla — et ce fut peut-être le pire — jusqu'à le calomnier à propos de ses miracles. Un jour qu'il venait de libérer des possédés, il entendit ce blasphème : « C'est par Beelzebub, prince des démons, qu'il chasse les démons ! » Ainsi le Christ divin tombait, dans la pensée de ses ennemis, au-dessous de l'homme le plus criminel : on en faisait non seulement un suppôt du mal, mais le démon lui-même, ou tout au moins l'un de ses principaux favoris : qui donc a pu être assez dégradé pour concevoir une accusation pareille ?

Cela dura environ trois ans : depuis les noces de Cana jusqu'à l'heure de la Passion. Et pendant tout ce temps-là le miséricordieux Jésus sut contenir son indignation. Il répondait, certes, à ses adversaires, et parfois avec une vigueur déconcertante. Il ne leur ménageait pas la vérité, même quand il les appelait « sépulcres blanchis » et « vipères. » Mais jamais il ne retourna contre eux les armes empoisonnées de la calomnie dont ils usaient si volontiers. Jamais il ne leur imputa à grief quelque chose d'inexact ou il n'essaya de les prendre dans un piège. A la fois fort et doux, il se contenta de se défendre énergiquement, ce qui n'empêche point que, dans l'intime de son âme, il dut cruellement souffrir.

III

Après ces trois années de labeur et d'angoisses, Notre-Seigneur entendit enfin sonner l'heure que son Père avait éternellement fixée pour la Rédemption du genre humain. Son œuvre sublime allait être couronnée, mais il fallait auparavant surmonter la plus terrible de toutes les épreuves : celle de la passion et de la mort.

Pendant la redoutable nuit du Jeudi au Vendredi Saint, le Sauveur connut non seulement d'abominables souffrances physiques, mais aussi d'atroces douleurs morales. Dès le repas sacré de la Cène, alors qu'il s'entretenait intimement avec ses disciples et leur léguait ce merveilleux testament d'amour que les siècles ne cessent de relire sans une émotion toujours nouvelle, le Christ

semble avoir subi l'affront du sacrilège. Tandis qu'il venait d'enfermer pour la première fois son corps, son âme, son sang et sa divinité sous les apparences du pain, l'apôtre qui devait le trahir mit au plat, d'après une opinion probable, sa main avec celle du Maître. Un peu plus tard, pendant qu'il priait douloureusement sous les oliviers de Gethsémani, Jésus entendit s'approcher la cohorte des légionnaires et les valets des prêtres juifs. Il fut souillé au visage par l'infâme baiser de Judas.

On procéda à son arrestation avec toutes les brutalités, toutes les grossièretés d'usage. Puis le lugubre cortège s'ébranla vers la Ville sainte, traversa le ravin du Cédron et vint déferler au seuil du palais des Pontifes. Là s'institua le procès le plus insensé, le plus odieux dont on puisse concevoir l'idée : celui d'un Dieu jugé et condamné par les représentants indignes de Dieu. Les faux témoins se succédaient à la barre sans parvenir à faire concorder leurs dépositions mensongères. Il fallut enfin en entendre deux qui accusaient le Messie d'avoir voulu détruire le Temple, ce qui revenait à dire qu'il aurait cherché à détruire la religion, alors que tout son effort avait tendu au contraire à la perfectionner en lui donnant une législation de tendresse et de charité.

D'autres scènes se succédèrent, également odieuses. Le Souverain des mondes et des temps fut amené devant le prétoire d'un simple magistrat de Rome, qui prétendait disposer de son sort. Renvoyé, à la suite d'une combinaison diplomatique, devant le tribunal d'Hérode, Jésus fut bafoué comme fou et revêtu de la robe blanche des insensés.

Au cours de la flagellation, les plaisanteries sinistres des soldats perçaient son cœur, tandis que les lanières des fouets zébraient ses chairs sanglantes. Le couronnement d'épines était une moquerie ignominieuse à l'égard du Christ-Roi. Enfin la sentence comporta un affront de plus, en prescrivant l'exécution la plus ignoble, celle de la croix, que les lois et l'usage réservaient aux esclaves.

Tout n'était pas encore dit. Dès que l'escorte du condamné eut franchi la porte de Pilate, une rumeur haineuse s'éleva. Jusqu'alors les privilégiés de la colère avaient seuls pu approcher de Jésus pour le maudire. Maintenant la plèbe tout entière entendait assouvir sa rage. Elle écumait, elle hurlait sur le passage de celui qui allait mourir. Et lorsque l'échafaud eut été dressé, elle persista pendant trois heures à se repaître de l'agonie. Parmi la multitude des insultes, il en était une plus cinglante parce qu'elle attentait à la divinité même du Christ : « S'il est vraiment le Fils de Dieu, que son Père vienne donc le libérer et qu'il descende de la croix ! »

* *

Nous n'avons rappelé que les tortures morales de Notre-Seigneur, sans insister sur les supplices qui brisèrent ses chairs et firent couler les flots de son sang. Aussi bien les outrages que lui prodiguait la fureur du peuple constituaient sans doute la partie la plus douloureuse de l'inoubliable agonie. Mais, à elles seules, ces insultes ne suffiraient-elles pas à humilier profondément l'humanité coupable à qui le Maître s'était substitué pour le châtiment ? Si les mortels s'étaient longtemps exaltés dans l'orgueil de leurs révoltes, ils se trouvaient maintenant écrasés, en la personne de celui qui les représentait et n'avait plus que l'apparence d'un misérable ver de terre. Jamais on n'avait connu d'horreur pareille, et le Messie pouvait bien s'appliquer la parole du prophète : « Vous tous qui passez par le chemin, arrêtez vous et voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur ! »

POUR UNE FÊTE D'APOTRE

L'ACTION CATHOLIQUE, FORME MODERNE DE L'APOSTOLAT

Mes frères,

Vous avez l'honneur d'avoir un des douze apôtres pour Patron. Honneur oblige. Si vous voulez imiter votre Patron et mériter sa protection, il vous faut être apôtres, vous aussi. L'apostolat, c'est-à-dire le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, n'est pas en effet l'apanage exclusif du clergé ; tous nous avons le devoir de procurer la gloire de Dieu selon nos moyens et dans une certaine mesure charge d'âmes vis-à-vis de ceux qui nous entourent. Cela a été vrai de tout temps, mais l'est aujourd'hui plus encore qu'autrefois, parce que cet apostolat est devenu plus nécessaire. Depuis quelques années on lui a donné un nom nouveau : celui d'Action catholique. Je voudrais, à l'occasion de cette fête, vous rappeler en quoi elle consiste, pourquoi et comment nous devons y prendre part.

I

On a donné de l'Action catholique diverses définitions, qui toutes sont justes et vraies et se complètent mutuellement. L'Action catholique est la participation des laïques à l'apostolat hiérarchique..., c'est l'apostolat des fidèles apportant leur collaboration à l'Eglise sous l'autorité des évêques et complétant en quelque sorte le ministère pastoral..., c'est l'ensemble de toutes les œuvres dont les principaux soutiens et promoteurs sont des laïques catholiques... L'Action catholique, c'est la coopération des laïques à la défense des principes religieux et moraux, au développement d'une saine et bienfaisante action sociale sous la conduite de la hiérarchie ecclésiastique, en dehors et au dessus de tout parti politique, afin d'instaurer la vie catholique dans la famille et la société.

De toutes ces définitions qui sont on ne peut plus autorisées, puisqu'elles sont de Notre St-Père le pape Pie XI lui-même, il résulte que l'Action

catholique est un apostolat organisé et non plus laissé à l'initiative individuelle.

De tout temps, il s'est trouvé des simples fidèles embrasés de l'amour de Dieu et travaillant de toutes leurs forces à procurer sa gloire ; de tout temps il s'est rencontré des chrétiens charitables, heureux de prêter leur concours au prêtre pour la célébration des saints offices et des exercices de piété, la tenue des patronages, l'instruction religieuse des enfants, la visite des malades et le soin de l'église ; mais ces actes de zèle étaient le fait d'initiatives individuelles. Ils faisaient du bien, mais un bien limité au lieu où ce zèle s'exerçait et proportionné à l'habileté de celui ou de celle qui le déployait. Chacun accomplissait ce bien à sa façon, sans entente et sans direction générale. En organisant l'Action catholique, l'Eglise groupe toutes ces bonnes volontés et les invite à exercer leur zèle sur des objets déterminés et d'après des méthodes semblables. L'union fait la force, l'unité de vues aussi. A la fin de la dernière guerre, quand le commandement unique de toutes les forces alliées eut été organisé, la victoire, jusque-là si lente à venir, ne tarda pas à récompenser nos efforts. De même, si les laïques catholiques qui, en France et même dans le monde entier, veulent bien apporter leur concours au clergé, suivent les mêmes méthodes, emploient les mêmes moyens, obéissent aux mêmes mots d'ordre pour travailler au bien et combattre le mal, ils obtiendront des résultats beaucoup plus importants que s'ils agissent isolément.

II

Et à qui appartient-il de diriger cette Action catholique ? A qui incombe la mission de signaler aux fidèles le bien à poursuivre et le mal à combattre ? Qui doit leur indiquer les moyens à employer et les méthodes à suivre ? Vous le devinez : c'est à la hiérarchie catholique, c'est au Souverain Pontife et aux évêques, d'entente avec lui. C'est à eux qu'a été confié le gouvernement de l'Eglise, c'est à eux qu'incombe en premier lieu le soin de travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes, c'est à eux que Notre-Seigneur a promis les lumières et les grâces d'état pour accomplir cette double tâche. C'est donc sous leur direction et d'après leurs indications que doivent agir ceux qui veulent prendre part à l'Action catholique. Agir en dehors d'eux serait s'exposer à ne faire qu'un bien amoindri ou même à n'en point faire du tout.

Cela ne veut pas dire que la part des laïques dans l'Action catholique s'en trouve diminuée, bien au contraire. Si c'est aux pasteurs de l'Eglise à concevoir les plans d'ensemble, à orienter les efforts, à éclairer les esprits, à inspirer les volontés, à former les consciences des militants laïques de l'Action catholique, il appartient à ceux-ci d'apporter à l'exécution de ces plans, à la réalisation de ces efforts l'expérience qu'ils ont de la vie, le sens qu'ils ont de la réalité, la connaissance du milieu et la science des problèmes qui se posent.

Tous doivent prendre part à cette Action catholique dans une certaine mesure. Notre-Seigneur met sur les lèvres de tous les chrétiens cette demande du *Pater* : « Que votre règne arrive, » pour leur rappeler que tous doivent travailler à réaliser ici-bas ce règne de Dieu et aider leurs frères à obtenir une place là-haut dans le royaume des cieux. Il en est toutefois qui, par leur situation ou leur intelligence, sont appelés à y prendre une part plus grande que les autres, et c'est pour les rendre capables de s'acquitter de cette tâche qu'ont été organisées en ces dernières années les cercles et les journées d'étude de toute sorte auxquels sont conviés jeunes gens et jeunes filles et toutes les personnes de bonne volonté désireuses de se dévouer au service de Dieu et des âmes. C'est dans ces cercles que les futurs militants d'Action catholique s'instruisent d'abord de la religion pour la mieux pratiquer et prêcher ainsi d'exemple, et aussi pour la mieux enseigner comme catéchistes volontaires, la mieux défendre par des conférences s'ils sont capables d'en donner, ou tout au moins dans les conversations quand la religion est attaquée devant eux.

Mais dans ces cercles et journées d'étude, jeunes gens et jeunes filles, hommes et femmes d'œuvres ne s'instruisent pas seulement de la religion, mais aussi de tout ce qui concerne leur profession, afin de mieux y réussir. Ils acquièrent ainsi une compétence professionnelle qui leur permet de faire plus de bien autour d'eux et un prestige qui leur donne une plus grande influence au service de la bonne cause. Toutefois, je le répète, à côté de ces militants il y a place pour les catholiques dans les rangs de l'Action catholique. L'Eglise, pour les admettre au nombre de ses collaborateurs et de ses apôtres, ne demande à ses enfants que leur bonne volonté et la soumission à ses directions.

III

Et pourquoi cet appel, plus pressant aujourd'hui, à la collaboration des laïques catholiques ?

C'est d'abord à cause du manque de prêtres. Aujourd'hui, dans les campagnes, le même curé est chargé de plusieurs paroisses ; dans les villes, certaines paroisses comptent près de cent mille habitants et n'ont pour les desservir qu'un curé et quelques vicaires. Comment les curés de campagne et le clergé des villes suffiront-ils à la tâche, s'ils ne sont pas aidés par des laïques de bonne volonté, surtout avec la multiplicité des œuvres qui aujourd'hui réclament leur sollicitude ? Dans les campagnes, le meilleur du temps et des forces du curé est pris par les courses en ses différentes paroisses où il lui faut se rendre pour célébrer les offices, faire le catéchisme, visiter les malades, prendre soin de l'église, organiser des réunions de toute sorte, s'il veut que ses paroissiens et ses

paroissiennes, jeunes et vieux, prennent place dans les groupements préconisés aujourd'hui. Dans les villes, la tâche est plus accablante encore. Combien de prêtres, chaque jour, ne se couchent qu'à une heure très tardive, obligés qu'ils sont de vaquer toute la journée aux occupations du ministère et le soir, après leur repas pris en hâte, d'aller assister aux répétitions d'une chorale, d'une fanfare ou d'une société de gymnastique, d'aller présider une réunion d'œuvres ou donner une conférence ! Souvent, lorsqu'ils rentrent chez eux après ces veillées fatigantes, il leur faut réciter leur bréviaire, n'ayant pas au cours de la journée trouvé un instant pour le faire, ou bien encore préparer d'urgence un sermon pour le lendemain.

Eh bien ! parmi toutes ces tâches plus ou moins étrangères au ministère et cependant nécessaires pour assurer la persévérance de la jeunesse et le maintien de la foi dans les paroisses, combien pourraient être assumées par des laïques et remplies par eux aussi bien, sinon mieux que par le prêtre ! Combien d'offices et d'exercices de piété où la présence du prêtre n'est pas absolument nécessaire et que des laïques dévoués, hommes ou femmes, peuvent très bien organiser et présider ! Quel chrétien, quelle chrétienne ne peut surveiller les enfants à l'église, leur faire réciter la lettre du catéchisme et leur donner quelques explications élémentaires ! Combien de jeunes gens, de jeunes filles élevés en nos écoles et pensionnats catholiques ou simplement mieux doués sous le rapport de l'éducation et de l'intelligence, pourraient, à défaut du prêtre, organiser ces cercles d'études tant recommandés aujourd'hui et rendus si faciles grâce aux cours par correspondance institués en chaque diocèse ! Et dans les villes, combien de laïques dévoués et compétents pourraient tout aussi bien qu'un vicaire ou un curé diriger, sous leur direction et dans le même esprit d'apostolat, une chorale, une fanfare ou une société sportive !

Je dis « dans le même esprit d'apostolat, » car il ne manque pas, vous le savez, de sociétés de ce genre dirigées par des laïques, mais dans un tout autre esprit. Les moins mauvaises sont neutres ; les autres — et c'est le plus grand nombre — ont pour but d'embrigader la jeunesse, de la détourner de l'église et de l'enrôler dans les partis de la révolution. C'est pour empêcher ce mal que l'Eglise organise des sociétés semblables ; mais ce que des laïques hostiles à la religion font pour éloigner de Dieu et perdre les âmes, des laïques catholiques ne le peuvent-ils pour les garder à Dieu et les sauver ? Grâce à leur concours, les prêtres auraient plus de temps pour le ministère religieux proprement dit et ils ne s'useraient pas prématurément comme ils le font.

Mais, même si le nombre des prêtres était ce qu'il doit être normalement, l'apostolat des laïques ne serait pas moins nécessaire. Les prêtres ne peuvent pénétrer partout, vous le savez bien, et c'est pourtant là où ils ne peuvent pénétrer que leur présence serait le plus utile, ce sont ceux qui ne viennent jamais les écouter à l'église qui auraient le plus besoin de les entendre. Puisque leur soutane n'est pas à sa place dans les cafés, les réunions publiques, les usines, les magasins et les ateliers où souvent cependant la question religieuse est agitée et la vérité dénaturée, qui donc y rétablira cette vérité et y défendra la religion, sinon les laïques catholiques qui vivent dans ces milieux ? C'est là la grande pensée du Souverain Pontife, et voilà pourquoi il encourage si vivement tous ces groupements spécialisés de formation récente : la J. O. C., la J. E. C., la J. A C., la J. M. C., etc., etc. D'après lui, c'est aux Jocistes, c'est-à-dire aux jeunes ouvriers catholiques à exercer l'apostolat à l'usine et à faire comprendre à leurs camarades que, loin d'être leur ennemie, l'Eglise est leur meilleure amie, c'est aux ouvriers et aux ouvrières catholiques à éclairer leurs frères et leurs sœurs de l'atelier, du magasin ou du bureau où ils travaillent, et à les ramener à Dieu ; c'est aux Jécistes, c'est-à-dire aux jeunes étudiants catholiques, à convertir leurs compagnons d'étude, en réfutant les sophismes par lesquels on les a trompés ; c'est aux Jacistes, c'est-à-dire aux jeunes agriculteurs catholiques, à faire revivre autour d'eux, avec l'amour de la terre, l'amour des traditions chrétiennes qui ont fait l'honneur et le bonheur de leurs ancêtres. Et ainsi dans chaque profession.

Voilà, m. f., comment le Souverain Pontife nous invite à pratiquer aujourd'hui l'apostolat. Sous des noms nouveaux et des formes rajeunies, c'est le même apostolat qu'autrefois. Déjà dans les premiers siècles de l'Eglise, on voyait les laïques l'exercer. Le soldat S. Sébastien pénètre dans les prisons de Rome et y encourage les chrétiens qui y attendent le martyre. Ceux-ci y instruisent leurs geôliers et souvent leur confèrent le baptême. Comme les prêtres, sous peine d'être arrêtés eux aussi, ne peuvent pénétrer dans ces cachots, ce sont des laïques, voire même des enfants, comme le jeune Tarcisius, qui portent le pain des forts, la Sainte Eucharistie, à ceux qui vont mourir. Soyons apôtres comme eux et comme le fut notre saint Patron, et nous recevrons comme eux un jour la récompense des apôtres. Ainsi soit-il.

En vente à nos bureaux

Ch. Rolland : **Le Vestibule du Paradis, 56 discours, partagés en sept séries de huit, pour autant d'Octaves des Morts. — 1 vol. in-16 de xiv-426 pages. — Prix : 7 fr. *franco* pour la France, 8 fr. 50 pour l'Etranger.**

IMPRIMATUR

Lingonis, die 10 octobris 1934.

Eug. Lindecker, *Vic. gen.*

Le gérant : **F. FROSSARD.**

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

Directeurs d'Œuvres,

Vous apprécierez mieux les immenses avantages du Cinéma dans les Œuvres lorsque vous aurez constaté son utilité pour la formation morale et religieuse de la jeunesse.

Pour un prix d'achat et des frais d'entretien extrêmement **modiques,** *pour un prix de location* **minime**, *vous pourrez faire des séances très profitables aux enfants, en projetant avec un appareil* **PATHÉ-BABY** *les films de son importante cinémathèque.*

Projection depuis 6 m. jusqu'à 20 m. de distance de l'écran, sur 2 m. 50 à 3 m. de largeur.

"PATHÉ-LUX"

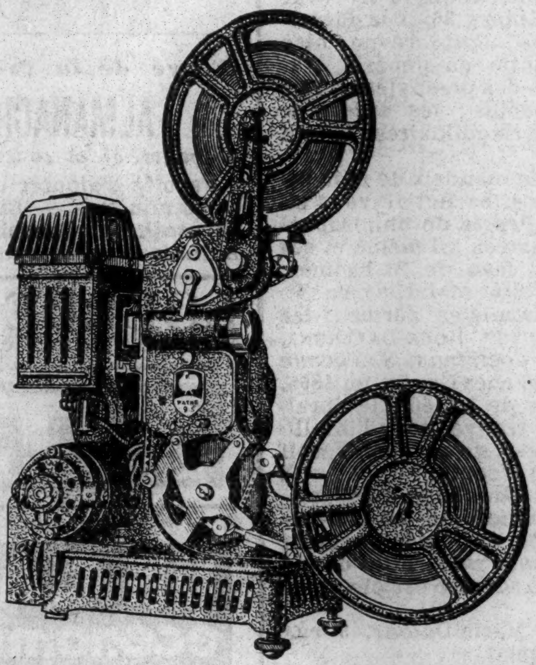

Peut être utilisé avec fruit devant plus de 200 spectateurs.

Complet en ordre de marche, obj. 32 m/m

1.650 fr.

Des milliers de films **religieux, moraux, documentaires, comiques, spécialement édités** *pour la Famille et les Œuvres, sont à votre disposition dans les centres de location des principales villes de France.*

Vous serez émerveillés du grand succès de vos séances cinématographiques. Votre mission en sera grandement facilitée pour le plus grand bien de vos jeunes spectateurs.

Si vous avez déjà un projecteur d'un modèle ancien, de notre marque, devenu insuffisant pour diverses raisons, **même inutilisable**, *vous avez la possibilité de* **l'échanger** *contre un modèle pourvu de tous les perfectionnements des appareils modernes.*

C'est un avantage que, seule, une Grande Maison Française, désireuse de vous aider d'une manière effective, peut vous offrir.

Le catalogue des appareils, la liste des films, l'adresse de notre Agent le plus proche et tous renseignements, vous seront envoyés sur simple demande et sans aucun engagement de votre part, en vous adressant à :

PATHÉ-BABY

Service A. C.

20bis, rue La Fayette, PARIS (9e).

comprend deux parties : 1re Partie, *Les Actes des Apôtres, Les grandes épîtres de S. Paul,* **600 p., 30 f. ; 2e Partie,** *Les dernières épîtres de S. Paul, Les Epîtres catholiques, L'Apocalypse,* **560 p., 30 f.**

Le tome III, *Les livres didactiques et prophétiques de l'A. T.*, **environ 600 p , sera mis en vente le 15 courant.**

Il ne restera donc plus à publier que le t. 1er, *Introduction générale,* **lequel paraîtra avant la fin du premier semestre de 1935.**

Page 286 : Au confrère qui demande un ouvrage destiné aux servantes de presbytères, je signale la 2e édition du *Directoire des domestiques chrétiennes* du P. Honoré de Horps, en vente au prix de 0 f. 75 *franco* chez M. le Bayon-Roger, 13, place d'Alsace-Lorraine, à Lorient (Morbihan).

Il pourrait aussi abonner sa domestique à la revue mensuelle : *La Servante chrétienne,* 36, rue Pierre-Duhem, à Bordeaux ; 5 fr. par an. Cette revue, bien que destinée à toutes les servantes en général, s'adresse plus spécialement à celles des presbytères. Elle me paraît des plus recommandables ; les sujets de morale y voisinent avec les artic'es culinaires ; le tout sous forme attrayante.

— Page 301, vous indiquez trois manuels de philosophie pour les séminaristes. Permettez moi de vous signaler un vieux mais excellent *Précis* de philosophie thomiste, composé d'après S Thomas lui même et ses meilleurs interprètes : Goudin, Jean de St Thomas, Mailhet, Philippe de la Ste Trinité et Irénée de St-Jacques : ces deux derniers thomistes carmes; les autres dominicains. Ce manuel de Roux-Lavergne, *Compendium philosophiæ juxta doctrinam S. Thomæ Aquinatis,* in 12 de 88-415 p., édité chez Gaume en 1856, est actuellement en solde au prix de 3 f. 50 à la librairie Vitte, Lyon et Paris. On y trouve, pour l'intelligence des scolastiques, des choses qu'on chercherait vainement dans des auteurs plus récents.

— Page 39 de l'*Ami* : Vous avez, dans le n° du 18 janvier, publié un très intéressant article sur les Instituteurs et Institutrices catholiques de l'Enseignement public. Pour leur *Bulletin National* vous avez donné comme adresse : Mlle Valat. Cette adresse est changée. Voici où il faut écrire :

Secrétariat administratif : Mlle Marie Dufour, 3, rue Etienne Dolet, à St-Quentin (Aisne).

Demande de spécimen : Mlle Vignet, 85, rue Marengo, à St-Etienne (Loire).

Jacques Madaule. — Considération de la mort. — In-12 de 252 p., 13 f. 50 — Editions R.-A. Corrée, 8, rue Sainte-Beuve, Paris 6e.

M. Madaule est un disciple de Paul Claudel, et comme son maître il est profondément croyant. On lira avec profit cette « considération » qui est une belle et réconfortante méditation sur la mort envisagée sous ses divers aspects, mais surtout — c'est tout l'objet de la deuxième partie — sous l'aspect chrétien. Un superbe commentaire du récit évangélique de la résurrection de Lazare, de fortes pensées sur la mort traversée par le Christ pour pouvoir affirmer l'éclat de sa résurrection pascale, jettent une vive lumière sur la véritable signification de la mort qui, pour le pécheur comme pour le juste, demeure le « passage du temps à l'éternité. » Repos pour le corps, repos pour l'âme, repos éternel qui ne saurait être bien compris que si l'on y entrevoit « un monde nouveau, une terre nouvelle, des hommes nouveaux » (p. 237).

« Toute notre vie terrestre consiste à enfanter de nous-même l'homme nouveau que Dieu attend. Mais c'est la mort seule qui le libère enfin » *(ibid.)*.

Abbé Gentil Cormary. — Deux paroisses de la Montagne Noire. — In-12 de x-246 p., 5 f. — Albi, Librairie Ginestet.

M. l'abbé Cormary, curé de Labruguière et de St-Félix, consacre à sa double paroisse une intéressante monographie. Il remonte jusqu'au moyen âge et aux guerres de religion, qui furent si ardentes dans la région d'Albi. L'histoire de la paroisse et des curés de Labruguière est racontée sans interruption — les documents ne faisant plus défaut — depuis la première moitié du XVIIe siècle ; certaines figures cependant (tel, Jacques Gleizes qui fut curé 64 ans sous Louis XIV et Louis XV) auraient réclamé des documents plus nombreux encore pour apparaître en meilleur relief. Au XIXe siècle, le curé Miquel Sardagne présente une physionomie vraiment intéressante : il a laissé d'ailleurs un précieux journal où les détails et les anecdotes abondent. L'auteur décrit également l'histoire de l'église, les réparations et les aménagements exécutés au cours des âges et surtout au XIXe siècle On retrouve là le prêtre, le poète amoureux du passé et du terroir, qui parle d'un cœur vibrant des paroissiens, du cimetière, des missions et cérémonies diverses, et le lecteur ne peut rester indifférent.

Un chapitre spécial est consacré à St-Félix, annexe actuelle de Labruguière, après avoir connu l'indépendance à la fin du XIXe siècle et au début du XXe.

ANNONCES

Œuvre de la Presse Religieuse Paroissiale

ALMANACH PAROISSIAL 1935

48 pages, 35 et 40 fr. le cent, titre au gré de l'adhérent.

Faculté d'ajouter une partie paroissiale à des conditions minimes. — Envoi d'un spécimen contre timbre 50 centimes. Chanoine GODET, directeur, POITIERS. Bulletin par. mensuel, 11 fr. 50 et 13 fr. 50 le cent.

LOURDES **VILLA SOULAGNET** **22, Rte de Pau, 5 m. Grotte.**
Maison recom. au Clergé. Prix spéciaux pr groupes. Confort.

VITRAUX
MAISON BESSAC - GRENOBLE FRANCE

UN CALORIFÈRE économique et qui chauffe

EGLISES
SALLES DE RÉUNIONS
GYMNASES

PRIMÉ
concours d'économie en combustibles
PARIS-1922
NANCY-1925

Siège social : BROUSSEVAL Hte Marne
Agence : PARIS (X) 11, rue Eug. Varlin

FONDERIES BROUSSEVAL

Remise spéciale au Clergé
Demander plaquette illustrée n° 111.

POUR DÉSHERBER
cours, jardins, parcs, tennis, boulodromes, chantiers, dépôts, cimetières
rapidement, radicalement, sans fatigue, sans dangers.

L'HERBICIDE OCCYSOL
est le plus sûr et le moins cher.
Demander l'intéressante notice et tarifs à :
L'OCCYSOL, 9, quai de Javel, **GRENOBLE**
Conditions spéciales à MM. les Ecclésiastiques.

VINS DE MESSE
CAVES DES PRÉMONTRÉS
Abbaye de St-Michel de Frigolet.
Adres' corresp^ce : M' Yvrard, 4, Quai Vauban, Sète (H^lt)

LA HERNIE
n'est plus une infirmité

depuis qu'un nouveau mode de contention vraiment ingénieux et pratique a été offert à ceux qui en sont atteints. Tous les intéressés savent que, sauf l'opération, il n'existe aucun autre moyen de se défendre contre ce mal que le port d'un bandage. Mais les anciens appareils étaient munis de pelotes dont le volume était proportionné à celui de la tumeur, et qui occasionnaient une gène plus grande que le mal lui-même. L'invention du bandage élastique par le Dr L. BARRÈRE avait déjà réalisé un grand progrès, mais les derniers perfectionnements apportés à sa méthode ont permis de supprimer cet accessoire cru indispensable. Le NÉO BARRÈRE ne comporte aucune pelote, il maintient cependant toutes les hernies réductibles quelque soit leur volume, exactement comme la main posée à plat sur l'orifice. C'est une véritable révolution dans l'art herniaire dont des milliers de hernieux ont déjà éprouvé les bienfaits. La preuve irréfutable en est donnée sur le champ car l'essai du NÉO BARRÈRE est toujours gratuit et sans engagement. Il suffit de s'adresser aux Etablissements du Dr L. BARRERE, 3, Boul. du Palais, Paris, qui vous feront parvenir discrètement tous les renseignements nécessaires et les adresses des 150 dépositaires, exclusifs de la méthode BARRERE, médecins, pharmaciens ou bandagistes, installés en France et à l'Étranger.

VIN DE CHASSAING
TONIQUE et BI-DIGESTIF
CONTRE LES
DIGESTIONS DIFFICILES
1, Quai Aulagnier, ASNIÈRES (Seine) *et Pharmacies*

Ateliers M. Mario DOMENICI
Maison spécialisée (Plastique - Ivoirine)
45, rue des Murlins — ORLÉANS
Le Christ pour Missions et Propagande à partir de 1 fr.
Et statuettes pour récompenses à partir de 0 fr. 50

LIBRAIRIE PARIS-ROME, 8^te An. 57-70, rue de Rennes, PARIS (VI^e)
Dépôt central des Editions de l'Abbaye de Saint-André.
Missels et publications de D. Lefèbvre.
Projecteur « CINESCOPE » et 3500 films fixes.
Catalogue n° 10 gratis.

ATTENTION !

Messieurs les Curés,
Les appareils de sonnerie électrique de cloches sont de puissants perturbateurs de la T. S. F.
La loi du 31 mars 1933 vous oblige à munir votre installation d'appareils anti-parasites et cela depuis le 1er octobre courant.
Songez donc à vous mettre en règle avec les prescriptions et adressez-vous à cet effet en toute confiance à :
Jean BACH, ingénieur,
11, rue St-Symphorien,
METZ (Moselle).
qui, seul, peut vous fournir l'appareillage nécessaire et vous garantir la suppression absolue des parasites.

LAMALOU-les-BAINS **VILLA de la VIERGE.**
Maison pour prêtres. Chapelle, eau courante, chauffage central, annexe pour dames. — *Prix modérés.*

Décors & accessoires pour
THÉATRES ARTIFICES MASQUES
DRAPEAUX **FÊTES** POSTICHES INSIGNES
GUIRLANDES
ILLUMINATIONS **KERMESSES**
Etab^ts André FALLON, Ligny-en-Barrois (Meuse).
TARIF N° 1 SUR DEMANDE.

PANSEMENTS
COMPRESSES
BANDES DE CRÊPE
LINGERIE CHIRURGICALE
LINGERIE HYGIENIQUE
CULOTTES, CALEÇONS, BRASSIÈRES
GILETS, TRICOTS
SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES
LAYETTE

Exigez la marque
TETRA
Siège Social
48, rue de Laborde
PARIS (8^e).

E. A. ROETHINGER
ORGUES-HARMONI[illegible]
STRASBOURG

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VI^e).
Voir *Ami du Clergé*, n° du 4 octobre, page 307.

PÉTROLE - AIL - ESCARGOT
Les cures remarquables du DIABÈTE par le pétrole ; de l'ARTERIOSCLÉROSE par l'ail ; de la TUBERCULOSE par l'escargot, retiennent actuellement l'attention du corps médical. L'exposé de ces méthodes est adressé gratis par les Laboratoires des Phocéens, NICE (Alpes-Maritimes).
Remise 30 % à MM. les Membres du Clergé.

Matériel pour les INSTALLATIONS DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
Matériel de T. S. F. (Postes et Amplis)
Renseignements gratuits
Appareillage Electrique **LEWIS**,
181, rue Lafayette, PARIS (X^e).

GUÉRISON CERTAINE par
LA POUDRE ESCOUFLAIRE
Agence générale :
à BAISIEUX (Nord)

ASTHME
OPPRESSION, EMPHYSÈME
(MÊME PRODUIT SOUS FORME DE CIGARETTES)

L'Agence générale envoie GRATIS et FRANCO
une BOITE D'ESSAI
avec Certificats
de GUÉRISONS